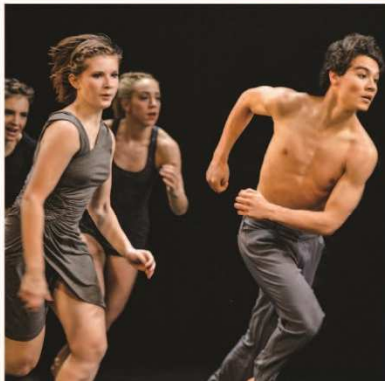


ÉVALUATION



**AIDE AU FONCTIONNEMENT
POUR LES ORGANISMES
DE FORMATION SUPÉRIEURE EN ARTS**
2015

Rédaction	Karine Latulippe, conseillère en évaluation de programmes
Comité de suivi de l'évaluation	Sophie Magnan, directrice (présidente du comité) Direction du livre, de la recherche et de l'évaluation Karine Latulippe, conseillère en évaluation de programmes Direction du livre, de la recherche et de l'évaluation Dany Gilbert, directeur Direction des programmes et du développement culturel numérique Nancy Lim, coordonnatrice du programme Direction des programmes et du développement culturel numérique Élizabeth Carmichael, coordonnatrice de l'équipe des programmes Direction des programmes et du développement culturel numérique Renée Gagnon, coordonnatrice Secrétariat à la condition socioéconomique des artistes Jocelyne Jacques, directrice Direction régionale adjointe de Montréal
Collaboration	Frédérique Bédard Daneau Direction des programmes et du développement culturel numérique
Supervision	Sophie Magnan, directrice Direction du livre, de la recherche et de l'évaluation
Révision linguistique	Direction des communications et des affaires publiques Ministère de la Culture et des Communications
Graphisme	Annie Larose Direction des communications et des affaires publiques
Production	Direction du livre, de la recherche et de l'évaluation 225, Grande Allée Est, 2 ^e étage, bloc C Québec (Québec) G1R 5G5 Tél. : 418 380-2362, poste 6362
Date	2015

Dépôt légal 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN ----- (PDF)

© Gouvernement du Québec, Ministère de la Culture et des Communications, 2016

AVANT-PROPOS

La sous-ministre est la principale mandataire des évaluations par le plan pluriannuel qu'elle approuve. Toutefois, en vertu du décret adopté en février 2014, tous les ministères et organismes assujettis à la Loi sur l'administration publique en 2000 ont maintenant l'obligation de transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor les cadres et les rapports d'évaluation, y inclus les recommandations. Cette directive a pour objectif de recueillir des données probantes sur l'ensemble des programmes et vise à « soutenir la prise de décision à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental dans un but d'optimisation et d'amélioration des programmes¹ ».

Les travaux d'évaluation du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts se sont déroulés entre avril et octobre 2015. Des consultations ont été menées auprès de l'ensemble des clients-partenaires soutenus par ce programme, et auprès de quelques ministères et organismes responsables du financement de la formation supérieure, soit le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial, la Société de développement des entreprises culturelles et Patrimoine canadien. La Direction du livre, de la recherche et de l'évaluation tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à la production de cette évaluation.

1. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et les organismes*, 2014, [en ligne], [<http://www.tresor.gouv.gc.ca/cadredegestion/actualites/detail-de-la-nouvelle/directive-concernant-levaluation-de-programme-dans-les-ministres-et-les-organismes/index.html>].

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	i
Liste des tableaux	iii
Liste des figures.....	iii
Liste des abréviations et des sigles.....	iv
Faits saillants	5
1 Le mandat d'évaluation.....	7
1.1 Le contexte	7
1.2 Les questions d'évaluation	7
1.3 La méthodologie et la période visée	7
1.4 Le modèle logique du programme	9
2 La description du programme et de son contexte	12
2.1 L'historique du programme	12
2.2 Le partage des rôles	14
2.3 Les spécificités de la formation en arts	15
3 Le financement accordé	18
3.1 Les intrants et les extrants du programme.....	18
3.2 L'équilibre budgétaire des organismes	19
3.3 L'accès aux prêts et bourses pour les étudiants.....	19
3.4 Le financement par mandats.....	20
3.5 L'aide provenant des autres paliers de gouvernement.....	21
4 Les changements survenus depuis la création du programme.....	23
4.1 L'offre et la demande	23
4.2 Les nouvelles réalités.....	26
5 Le portrait des écoles et des académies soutenues.....	28
5.1 Les disparités entre les organismes soutenus.....	28
5.2 La concurrence au Québec et au Canada	29
6 La logique du programme.....	32
6.1 Les raisons d'être du programme dans le contexte actuel	32
6.2 La cohérence globale du programme	33
6.3 L'applicabilité des conditions d'admissibilité	33
7 La pertinence et l'atteinte des objectifs.....	36
7.1 Le corps professoral.....	36
7.2 Le recrutement des étudiants.....	37
7.3 L'insertion professionnelle.....	39
7.4 Le perfectionnement des créateurs en exercice	40
7.5 Les activités d'encadrement.....	41
8 La gestion du programme.....	44
8.1 Les activités de production et de coordination.....	44
8.2 L'évaluation des demandes d'aide financière	44
8.3 La reddition de comptes.....	46
8.4 La nature de l'intervention et les autres modèles de gestion de programmes	47

Conclusion.....	50
Bibliographie	51
Annexe 1 : Liste des organismes interrogés dans le contexte de l'évaluation du programme	53
Annexe 2 : Liste des organismes soutenus par le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts.....	54
Annexe 3 : Conditions d'admissibilité au programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts	55
Annexe 4 : Organismes québécois de formation supérieure en arts soutenus par le FCFS (2015-2016).....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Historique du soutien à la formation supérieure en art	13
Tableau 2. Nombre d'organismes soutenus et aide octroyée annuellement par type d'organisme, 2006-2015	18
Tableau 3. Moyenne, minimum et maximum de l'aide financière annuelle octroyée selon le type d'organisme, 2013-2014	18
Tableau 4. Montant et nombre d'organismes soutenus par les trois principaux bailleurs de fonds, 2004 et 2014	21
Tableau 5. Nombre d'établissements offrant des programmes d'arts pouvant mener au marché du travail selon le type d'établissement et selon la discipline, 2015	23
Tableau 6. Taux de conformité des organismes aux conditions d'admissibilité du programme, 2014-2015.....	46

LISTE DES FIGURES

Graphique 1. Effectif des étudiants en arts selon l'ordre d'enseignement, trimestre d'automne 2010	25
Graphique 2. Évolution de l'effectif étudiant pour l'ensemble des clients-partenaires du programme, 2008-2009, 2011-2012 et 2014-2015.....	37
Graphique 3. Répartition des organismes de formation supérieure en arts selon le soutien reçu des trois principaux bailleurs de fonds (MCC, MEESSR, Patrimoine canadien), 2013-2014.....	47

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ADESAM	Association des écoles supérieures d'art de Montréal
AEC	Attestation d'études collégiales
CAC	Conseil des arts du Canada
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CEEC	Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
DEC	Diplôme d'études collégiales
ETC	Équivalent temps complet
FCFSA	Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
INIS	Institut national de l'image et du son
MAC	Ministère des Affaires culturelles
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEESR	Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
OBNL	Organisme à but non lucratif
PARRC	Plan d'action et rapport de reddition de comptes
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles

FAITS SAILLANTS

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a toujours été l'un des principaux acteurs du soutien à la formation supérieure en arts. Revu en 2006, le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts offre un soutien financier de près de 8 M\$ à treize établissements d'enseignement supérieur, soit neuf écoles et quatre académies. Les disciplines touchées sont le cinéma et la télévision, le cirque, la danse, l'humour, la littérature, la musique, la sonorisation et le théâtre.

La présente évaluation couvre les années 2006 à 2015, bien qu'elle se concentre sur les six dernières années. En plus de l'analyse de la reddition de comptes et des données recueillies par le Ministère, des consultations ont été menées auprès de l'ensemble des clients-partenaires du programme et auprès de représentants du secteur de la formation supérieure.

Voici les principaux constats qui sont ressortis des travaux d'évaluation.

L'action ministérielle

- Le soutien de la formation supérieure en arts est inscrit directement dans la mission du MCC, un mandat qui a été réitéré dans la Politique culturelle du Québec de 1992.
- Entre 1997 et 2013, le Protocole d'entente Culture-Éducation a départagé la responsabilité du financement et de la planification des programmes d'arts au Québec entre le MCC et le ministère de l'Éducation. Même si ce partage fait encore partie des pratiques courantes des deux ministères, il n'est plus encadré par le protocole depuis la reconduction de ce dernier, en 2013, en raison de la scission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) effectuées en 2012.
- Bien que les besoins relatifs à l'offre de formation et au marché du travail aient changé au cours des dix dernières années, la contribution du MCC à l'amélioration de la préparation des étudiants à devenir des artistes et des créateurs de haut niveau demeure pertinente.

Le financement accordé aux organismes

- Le montant accordé est davantage basé sur l'historicité que sur la performance ou sur les mandats dévolus par le MCC à chaque organisme.
- Le MCC, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et Patrimoine canadien se partagent le financement de la formation supérieure en arts au Québec.

Les changements survenus depuis la création du programme en 2006

- Les cégeps, les universités et les collèges privés d'enseignement supérieur offrent maintenant une grande diversité de programmes en arts.
- L'évolution démographique du Québec fait en sorte que les établissements d'enseignement supérieur devraient connaître une baisse d'effectif jusqu'en 2019.
- Les établissements d'enseignement supérieur en arts doivent faire face à divers enjeux, notamment la mobilité des étudiants et des finissants, l'ouverture des

organismes de formation supérieure à leur communauté et les nouvelles possibilités liées au virage numérique.

La disparité entre les organismes soutenus

- Parmi les organismes soutenus par le programme, certains sont de véritables chefs de file qui bénéficient d'une reconnaissance nationale ou parfois même internationale; d'autres offrent une formation supérieure de qualité qui, sans nécessairement atteindre les plus hauts niveaux, permet d'assurer le développement d'artistes et de créateurs; alors qu'un troisième groupe ne répond pas aux critères d'admissibilité du programme de façon satisfaisante.
- La formation supérieure en arts au Québec se démarque par son accessibilité en ce qui concerne les coûts et par la durée des programmes offerts, laquelle est plus étendue que dans les autres provinces canadiennes.

La cohérence interne du programme

- Les raisons d'être du programme ne correspondent plus parfaitement aux besoins.
- Quelques organismes soutenus ne répondent pas à l'ensemble des conditions d'admissibilité et des objectifs.
- Certaines conditions du programme ne reflètent pas les conditions de pratique réelles du secteur de la formation supérieure en arts.

La pertinence et l'atteinte des objectifs

- Mis à part le perfectionnement des artistes et des créateurs en exercice et l'encadrement des écoles affiliées, le programme est toujours pertinent et atteint ses objectifs pour la majorité des organismes soutenus.
- Les établissements d'enseignement supérieur en arts bénéficient d'un corps professoral qualifié, la plupart des enseignants ayant connu une pratique artistique professionnelle.
- Les organismes n'ont pas tous mis en place les mécanismes nécessaires pour recruter les meilleurs candidats.
- Les écoles supérieures entretiennent des liens étroits avec le milieu et reproduisent les conditions de pratique réelles du marché du travail, ce qui favorise l'insertion professionnelle des finissants.
- Le perfectionnement des artistes et créateurs en exercice n'est pas traditionnellement assuré par les écoles supérieures.
- L'encadrement des écoles affiliées se heurte à de nombreuses barrières, notamment en ce qui a trait à la disponibilité des enseignants.

La gestion du programme

- La gestion du programme a connu des phases plus ou moins efficaces selon les années notamment en raison des difficultés associées à la gestion de l'effectif interne au MCC.
- Depuis 2006, le Ministère n'a pas effectué, de façon systématique et organisée, le suivi des données du programme et des critères d'attribution des subventions.

1 LE MANDAT D'ÉVALUATION

1.1 Le contexte

Depuis plus de dix ans, le ministère de la Culture et des Communications (ci-après MCC ou Ministère) se démarque par sa culture d'amélioration continue. En plus de répondre aux exigences de la Loi sur l'administration publique, cette pratique est conforme aux règles du Conseil du trésor, instaurées en 2010-2011, qui stipulent que les programmes dont les normes arrivent à échéance doivent être évalués avant tout renouvellement. Le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts n'avait encore jamais été évalué. Les travaux présentés ici s'inscrivent dans la continuité de l'évaluation du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts, dont le rapport a été publié à la fin de 2015. Les résultats des deux évaluations devraient faciliter la réécriture du programme, qui est prévue au cours de la prochaine année.

1.2 Les questions d'évaluation

Arrivé à maturité, le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts se situe à la phase de révision, c'est-à-dire que « la mesure et l'évaluation des effets sont possibles, parce que le programme a atteint un niveau de maturité et de stabilité adéquat² ». L'évaluation porte donc sur la pertinence, sur la cohérence interne et externe ainsi que sur l'efficacité du programme. Plus précisément, voici les questions d'évaluation qui ont orienté le déroulement des travaux :

- En tenant compte des changements survenus depuis 2006 dans les besoins et le contexte, les objectifs du programme sont-ils toujours pertinents et cohérents avec l'action ministérielle?
- La structure du programme se tient-elle sur le plan de la logique?
- Dans quelle mesure les objectifs sont-ils atteints?
- Le programme est-il géré adéquatement, et conformément aux règles établies et aux conditions prévues?
- Le montant accordé est-il cohérent avec les exigences du programme et la mission poursuivie par chacun des organismes?

Pour faciliter la compréhension des résultats, le présent rapport ne suit toutefois pas exactement l'ordre de ces questions. La norme de référence est celle qui a été adoptée par le Conseil du trésor le 14 février 2012.

1.3 La méthodologie et la période visée

Malgré le nombre limité d'organismes auxquels il s'adresse, le programme regroupe des écoles et des camps de formation supérieure comportant des caractéristiques distinctes. La méthodologie préconisée s'appuie sur une analyse approfondie de chaque organisme et en dégage des conclusions globales. Bien que le programme emploie l'expression « camp artistique de formation supérieure », l'appellation « académie » sera favorisée tout

2. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire*, 2014, non publié.

au long du rapport pour un meilleur arrimage avec le vocabulaire utilisé par les organismes eux-mêmes. Les deux expressions ont toutefois été entendues.

Les travaux d'analyse concernant les clientèles se sont déroulés en trois étapes. Premièrement, les demandes d'aide financière et les documents afférents de l'ensemble des clients-partenaires sur une période de six ans, soit depuis 2008-2009, ont été consultés pour dégager un portrait global de l'atteinte des objectifs du programme par les organismes de formation supérieure. Deuxièmement, des entrevues individuelles³ ont permis l'approfondissement de sujets tels les types de formation offerte, le recrutement des étudiants, la qualification du corps professoral, le rayonnement local et international, l'insertion professionnelle des finissants, la perception du programme et de sa gestion ainsi que les enjeux actuels liés à la formation en arts. Le questionnaire était sensiblement le même pour l'ensemble des organismes, avec quelques questions adaptées à la discipline et à la nature des activités (école supérieure ou académie). Par ailleurs, cinq des treize clients-partenaires avaient déjà été rencontrés dans le contexte de l'évaluation du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts. Ces rencontres avaient toutefois porté presque exclusivement sur l'encadrement des écoles affiliées. Les écoles de formation supérieure ont donc été consultées à nouveau. Troisièmement, les clients-partenaires ont eu à remplir de façon individuelle un tableau portant sur les demandes d'admission, les inscriptions, le taux de placement des finissants et un ensemble de données financières. Cette collecte a permis d'appuyer l'évaluation sur des données validées d'une même année, soit 2013-2014. Le système de gestion interne di@pason⁴ ne permettait pas toujours d'obtenir les données pour l'année souhaitée, ou encore elles étaient incomplètes ou incohérentes. Tous les organismes ont accepté de rencontrer le représentant du Ministère et de répondre aux demandes d'information dans le contexte de cette évaluation.

Par la suite, des entrevues téléphoniques ont été menées auprès de représentants⁵ du financement de la formation supérieure en arts, soit le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et Patrimoine canadien.

En outre, les travaux comprenaient une part d'étalonnage concernant l'offre de formation supérieure en arts et le soutien octroyé à ce type d'établissement au Québec et au Canada. Les données du MEESR ont été utilisées en ce qui a trait à l'effectif et aux diplômes décernés en arts au collégial et à l'université.

Les travaux qui ont mené au présent rapport d'évaluation ont été effectués en étroite collaboration avec la coordonnatrice du programme, laquelle a aussi assisté aux nombreuses rencontres avec les clients-partenaires.

Sauf indication contraire, les observations et les conclusions qui sont présentées sont toujours fondées sur plus d'une source de données. Toutefois, en raison du nombre limité

3. Dans la majorité des cas, le directeur général et le directeur artistique étaient présents.

4. Le système di@pason est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire des demandes d'aide financière, de les transmettre au MCC, d'enregistrer tous les documents de gestion et d'en suivre le traitement.

5. Voir l'annexe 1 pour la liste des organismes interrogés.

d'organismes concernés, les résultats n'ont pas été traduits sous forme de pourcentages. Parmi les limites de l'évaluation, il est à noter que les travaux n'ont permis de mesurer ni les effets à moyen et à long terme de la formation sur ceux qui en ont profité, ni le rayonnement des organismes soutenus à l'international.

1.4 Le modèle logique du programme

Raisons d'être du programme
• Pallier l'absence de programme de formation en arts dans le réseau d'enseignement régulier; • Mieux préparer les étudiants aux particularités d'une carrière artistique en adaptant l'offre de formation artistique professionnelle aux besoins du marché et en faisant appel à des praticiens de la discipline; • Apporter une réponse adéquate et adaptée aux besoins des artistes professionnels et des créateurs en matière de perfectionnement.
Cible
Le maintien de chefs de file qui sont complémentaires au système public d'éducation dans la formation artistique de haut niveau.
Objectifs du programme
L'aide au fonctionnement a pour objectifs de permettre aux organismes de formation supérieure en arts : De maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent : • En s'assurant de l'embauche d'un corps professoral qualifié et de la présence de praticiens dans cette équipe; • En perpétuant leur capacité de recruter des étudiants, notamment des étudiants étrangers; • En maintenant l'offre d'activités visant : - o Dans le cas des écoles de formation supérieure en arts, l'insertion professionnelle de leurs étudiants; - o Dans le cas des écoles de formation supérieure en arts et des camps artistiques de formation supérieure, le perfectionnement de créateurs en exercice. D'accroître l'accessibilité des établissements de formation, préparatoire ou autre, à leur expertise ou à l'encadrement qu'ils proposent : • En augmentant le nombre d'activités et de services d'encadrement de la formation qu'ils offrent à ces établissements; • En permettant à un plus grand nombre d'entre eux de bénéficier de leur encadrement.
Clientèle cible
Les organismes à but non lucratif (OBNL) qualifiés pour offrir un programme de formation professionnelle en arts et du perfectionnement à des artistes dans les disciplines suivantes : le cinéma et la télévision, le cirque, la danse, l'humour, la littérature, la musique, la sonorisation et le théâtre. Ultimement, le programme vise les étudiants qui souhaitent faire carrière en arts, les artistes et créateurs qui désirent se perfectionner ainsi que, indirectement, les établissements de formation préparatoire et leur clientèle qui bénéficient de l'encadrement des écoles supérieures.

Évaluation du programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts

Nature de l'intervention du programme
Le programme intervient en offrant de l'aide financière au fonctionnement afin de permettre aux organismes soutenus de rémunérer leur personnel et de maintenir l'ensemble de leurs activités.
Ressources humaines, informationnelles et financières (intrants)
• Humaines : une coordonnatrice à mi-temps sur le programme • Informationnelles : les données administratives et de gestion sont consignées dans le système de gestion de l'aide financière du Ministère appelé di@pason (demandes d'aide financière, fiches d'analyse et de traitement, plans d'action des organismes soutenus, rapports de reddition de comptes et autres documents) • Financières : en 2014-2015, le Ministère a octroyé des subventions totalisant 7 958 000 \$
Activités de production
Traitement des demandes d'aide financière : • Le Ministère reçoit les demandes d'aide financière, détermine leur admissibilité, les évalue à l'aide de critères généraux et spécifiques, détermine les montants de l'aide à accorder, rédige les conventions, prépare les lettres d'annonce, s'occupe du versement de l'aide financière, etc. Suivi des organismes soutenus : • Le Ministère reçoit et analyse les plans d'action et les rapports de reddition de comptes des clients-partenaires. Il maintient un lien actif avec les organismes soutenus et les accompagne dans la consolidation et le développement de leurs acquis. Il favorise aussi la création de nouveaux liens avec des acteurs du milieu.
Résultats opérationnels (extrants)
En 2014-2015, le MCC a soutenu 13 organismes de formation supérieure, soit : • 9 écoles de formation supérieure • 4 académies de formation supérieure
Effets à court terme
• Maintien de la qualification du corps professoral et présence de praticiens professionnels; • Amélioration de la capacité de recruter les meilleurs élèves, notamment à l'étranger; • Maintien d'une diversité d'activités visant l'insertion professionnelle des étudiants; • Perfectionnement des artistes et créateurs en exercice; • Meilleur encadrement et augmentation du nombre d'organismes de formation spécialisée bénéficiant de l'encadrement donné par les établissements d'enseignement supérieur; • Stabilité des organismes de formation supérieure sur les plans financier et administratif.

Effets à moyen et à long terme

Effets sur les étudiants inscrits :

- Étudiants mieux outillés et plus compétitifs à l'échelle internationale pour la poursuite de leur carrière artistique;
- Artistes et créateurs qui se renouvellent constamment grâce à la formation continue.

Effets sur le secteur :

- Formation en arts de haut calibre reconnue à travers le monde;
- Qualité des réalisations des diplômés qui profitent à l'ensemble de la population;
- Vitalité culturelle sur l'ensemble de la scène artistique.

2 LA DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DE SON CONTEXTE

2.1 L'historique du programme

D'abord soutenue par le Secrétariat de la province, la formation artistique passe sous la responsabilité du ministère des Affaires culturelles (MAC) au moment de sa création en 1961, tout comme le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, fondé en 1942. Le dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec⁶, mieux connu sous le nom de rapport Rioux, entraîne de nombreuses tergiversations autour de la responsabilité de la formation en arts. Toutefois, celle-ci demeure sous l'égide du MAC, malgré la création du ministère de l'Éducation en 1964.

Dès 1970, le MAC crée la Direction générale de la formation, dont la mission est « d'assurer la coordination administrative et pédagogique des conservatoires de musique et d'art dramatique avec en plus la responsabilité de subventionner certaines écoles privées mais d'intérêt public telles que l'École de danse des Grands Ballets canadiens, l'École nationale de théâtre, etc.⁷ ». Le programme Aide à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre est officiellement lancé.

Le programme est revu en 1992 et comporte alors deux volets : une aide au fonctionnement et une aide réservée aux activités de formation et de perfectionnement pour les artistes et créateurs en exercice. Les organismes soutenus sont sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui. L'Escalier F, qui s'occupait de la formation en chanson d'expression française, a disparu depuis, faute d'un financement privé suffisant. Au fil des années, l'École de danse de Québec, l'Institut d'enregistrement des arts du Québec et la Corporation du Camp littéraire Félix se sont ajoutés.

En 1996, la nouvelle Direction de la formation et de l'éducation contrôle la totalité de la chaîne de la formation en arts hors du système de l'éducation, sauf les conservatoires. Son mandat s'étend de la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture à la formation professionnelle, en passant par la formation continue.

En 1997, sur la scène fédérale, un fonds est créé par Patrimoine canadien dans le but d'apporter une aide financière supplémentaire aux établissements de formation supérieure en arts ayant une portée nationale. Il s'agit du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA).

En 2003, le programme fait à nouveau l'objet d'une révision, assez légère cependant, et conserve le même nom. Sont alors soutenus douze établissements de formation supérieure en arts. L'aide est répartie entre le fonctionnement (4,8 M\$) et les projets (589 300 \$) pour un total de 4,9 M\$, à laquelle s'ajoute une aide non récurrente pour la consolidation et le redressement de certains organismes (145 000 \$). C'est aussi en 2003 que naît le programme Soutien à la diffusion et à la formation en arts du cirque, qui a pour objectif de favoriser le financement de la chaîne de formation dans le secteur des arts du

6. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, Éditeur officiel du Québec, 4 volumes, 1968. Suivront le rapport du Comité sur la formation dans le domaine des arts et de la culture, en 1992, et le mémoire présenté par le Ministère de la Culture et des Communications à la Commission des États généraux sur l'éducation, en 1995.

7. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, *Rapport annuel 1970-1971*, 1971, p. 55.

cirque. Le MCC soutient alors l'École nationale de cirque ainsi que des écoles de formation préparatoire ou de loisir dans cette discipline.

En raison de problèmes structurels, le MCC procède, en 2004, à l'évaluation de la démarche artistique et pédagogique de l'École nationale de ballet contemporain (aujourd'hui l'École supérieure de ballet du Québec). Le Ministère ne procédera jamais à une évaluation nationale, comme cela fut le cas pour les organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en arts.

En 2006, le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts voit le jour dans la foulée de la refonte massive des programmes d'aide financière du MCC. Le programme Soutien à la diffusion et à la formation en arts du cirque est dissous afin d'intégrer les différentes écoles de cirque dans les programmes d'aide au fonctionnement propres à leur niveau d'enseignement (formation spécialisée et formation supérieure). Le nouveau programme ne comporte plus de volet d'aide aux projets. De plus, il se voit bonifié d'une aide supplémentaire annuelle récurrente de 689 300 \$, ce qui porte à un peu plus de 6,3 M\$ l'aide financière annuelle qui est consacrée aux établissements de formation supérieure en arts, soit une augmentation de 12 %, et ce, sans tenir compte des aides financières non récurrentes.

En 2009, Téléfilm Canada décide de mettre fin au Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo dont bénéficiait l'Institut national de l'image et du son (INIS). Pour éviter la fermeture de l'INIS, le MCC choisit de compenser cette perte en accroissant son financement.

Tableau 1. Historique du soutien à la formation supérieure en art

1961	Création du MCC et soutien de quelques organismes de formation supérieure en arts
1992	Lancement du programme Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre
1997	Signature du Protocole d'entente Culture-Éducation
1997	Mise sur pied du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
1998	Entrée en vigueur de l'entente administrative visant à concrétiser le partenariat entre le ministère de l'Éducation du Québec et le MCC
2003	Révision du programme en vue du soutien de 12 établissements de formation supérieure en arts
2003	Création du programme Soutien à la diffusion et à la formation en arts du cirque
2006	Refonte du programme et ajout de 689 300 \$ à l'enveloppe totale
2009	Abolition du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo
2010	Nouveau fonds provenant de Loto-Québec permettant au MCC d'allouer des sommes supplémentaires à divers organismes et projets culturels, dont les organismes de formation supérieure
2013	Renouvellement du Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation qui ne concerne maintenant que l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire

Il n'y a eu ni évaluation ni bilan du programme depuis sa rédaction en 2006, ni même depuis les débuts de l'aide du Ministère en 1961.

2.2 Le partage des rôles

Comme le démontre l'historique du programme, le MCC a toujours joué un rôle de premier plan dans la formation supérieure en arts. Celle-ci constitue d'ailleurs l'un des leviers dans la poursuite de sa mission, qui est « de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications⁸ ». La formation d'artistes de haut niveau qui seront reconnus au Québec comme à l'étranger crée une forme d'émulation auprès des jeunes en formation et permet aussi de nourrir la vitalité culturelle du Québec.

La *Politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir* confirme le mandat du MCC de « soutenir des écoles professionnelles complémentaires à celles du système d'enseignement⁹ » et de favoriser la concertation entre toutes les instances du secteur de la formation supérieure.

Le Protocole d'entente Culture-Éducation, signé en 1997 par la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, et la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Louise Beaudoin, est venu clarifier le rôle des deux ministères et établir les modalités d'organisation du soutien à la formation supérieure en arts. Par ce protocole, le MEESR¹⁰ et le MCC se sont engagés à travailler en concertation afin d'harmoniser la formation artistique professionnelle tant au niveau collégial qu'au niveau universitaire. Depuis, le MEESR assure le financement de la formation initiale, alors que le MCC soutient le fonctionnement de base, l'achat et l'entretien d'équipements, ainsi que le développement de l'organisme et son rayonnement national et international. Le MCC a aussi été associé à toutes les étapes du processus de développement et de révision des programmes d'études professionnelles et techniques liés au secteur des arts, de même qu'à celles des programmes d'études préuniversitaires qui concernent les arts et la littérature. Toutefois, lors du renouvellement du protocole, en 2013, la scission du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la création du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ont fait en sorte que les considérations concernant la formation supérieure ont été écartées du nouveau protocole.

Le financement accordé par le MEESR aux établissements de formation supérieure résulte de l'application de deux régimes juridiques distincts :

- la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (secteur public) qui correspond au Régime budgétaire et financier des cégeps¹¹ :

8. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, site Web, [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=166>].

9. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, *Politique culturelle du Québec : Notre culture, notre avenir*, Gouvernement du Québec, 1992, p. 75.

10. Désigné comme le ministère de l'Éducation en 1997.

11. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, 2015, [en ligne], [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html].

ce régime concerne, indirectement, les écoles privées de formation qui ont une entente avec un cégep pour offrir, dans le contexte d'un diplôme d'études collégiales (DEC), la partie artistique d'un programme technique d'études collégiales. C'est le cas notamment de l'École supérieure de ballet du Québec;

- la Loi sur l'enseignement privé (secteur privé) qui correspond au Régime budgétaire et financier des établissements privés¹² :

ce régime concerne les établissements privés, c'est-à-dire les organismes à but lucratif ou non qui sont agréés par le MEESR aux fins de subventions pour une partie ou pour l'ensemble de leurs services éducatifs. L'École nationale de cirque, par exemple, entre dans cette catégorie.

L'ajout d'un nouveau programme ou d'un nouvel établissement, qu'il soit public ou privé, peut avoir une incidence sur l'enveloppe budgétaire du MEESR pour ces deux secteurs, et ce, en dépit de leur régime budgétaire et financier différent, puisque le montant accordé pour chaque secteur doit conserver la même proportion.

Un troisième partenaire soutient de façon substantielle cinq des neuf écoles de formation supérieure du programme. Le FCPSA de Patrimoine canadien s'adresse aux « organismes d'importance nationale offrant de la formation de haut niveau dans le secteur des arts et dont les diplômés sont reconnus pour leur excellence au Canada et à l'étranger¹³ ». Pour être admissibles, les écoles doivent recruter leurs étudiants dans l'ensemble du pays. Ce fonds permet donc aux écoles qui en bénéficient d'acquérir une certaine notoriété au niveau national.

Le chapitre 3 du présent rapport reviendra sur la part du financement qu'assume chacun de ces bailleurs de fonds.

2.3 Les spécificités de la formation en arts

Le directeur du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, en France, M. Claude Stratz, a dit : « On ne forme pas un acteur comme on forme un technicien. À un technicien on transmet un savoir-faire, on lui apprend certains gestes qu'il va refaire tout au long de sa vie. Pour former un acteur, il ne suffit pas de transmettre un savoir-faire ou des acquis, il s'agit de former quelqu'un qui aura la capacité d'inventer et de renouveler son métier. En arts, il faut former des créateurs¹⁴. » Le même constat peut s'appliquer à toutes les disciplines artistiques. Longtemps, les règles imposées par le MEESR ont été jugées trop strictes par le milieu. D'ailleurs, interrogés à savoir quel serait le meilleur bailleur de fonds pour soutenir la formation en arts, tous les clients-partenaires du programme ont désigné le MCC.

12. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur l'enseignement privé*, 2015, [en ligne],

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_9_1/E9_1.html].

13. PATRIMOINE CANADIEN, *Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts*, 2015, [en ligne], [<http://canada.pch.gc.ca/fra/1427373564180/1427373712516>].

14. GOURDON, Anne-Marie, « Entrevue avec Claude Stratz » dans *Les nouvelles formations de l'interprète : théâtre, danse, cirque, marionnettes*, CNRS Éditions, 2004, p. 28.

Un exemple concret permet d'illustrer les effets que peut avoir un changement d'interlocuteur sur les écoles de formation supérieure en arts. Au cours des dernières années, l'INIS a étudié la possibilité de s'affilier à une université en vue d'offrir un diplôme de deuxième cycle dans les métiers du cinéma et de la télévision (réalisation, production, scénarisation). L'analyse des impacts possibles a permis de conclure que, même si les professeurs avaient pu gagner un meilleur salaire, en étant régis par les conventions collectives des professeurs d'université, une bonne part d'entre eux auraient dû être remerciés parce qu'ils ne détenaient pas les diplômes requis. Ainsi, l'enseignement n'aurait pas pu s'appuyer entièrement sur des praticiens du domaine, comme cela est le cas aujourd'hui, ni mettre en place pour les étudiants des conditions de pratique qui s'apparentent à celles du marché du travail. L'INIS aurait aussi perdu sa liberté d'action en matière de direction artistique. L'INIS et le MCC en sont donc arrivés à la conclusion que ce projet n'était pas souhaitable si l'on voulait maintenir l'école comme chef de file dans le domaine.

Une très grande majorité d'organismes soutenus par le programme font appel à des professeurs invités, experts du domaine, pour venir offrir un complément de formation dans des cours prévus à cet effet ou encore dans des classes de maître auxquelles professeurs comme élèves peuvent assister. Ce qui représente une chance unique pour les élèves et une occasion de perfectionnement pour le corps professoral est-il aussi fréquent dans le contexte des établissements publics d'enseignement, notamment les cégeps?

À l'exception des écoles-ateliers en métiers d'art, qui sont financées par la SODEC, la formation en arts relève du MCC. Il semble donc logique que la formation supérieure y demeure aussi. Toutefois, force est d'admettre que cela crée des chevauchements entre ministères. Les diverses sources de financement répondent évidemment à des besoins différents. Le financement du MEESR est étroitement associé aux diplômes officiels délivrés par ce ministère. De plus, la subvention couvre l'enseignement des matières de base requises pour l'obtention d'un DEC. L'aide financière de Patrimoine canadien permet de son côté d'étendre les activités de recrutement pour accueillir des étudiants de tout le pays, un volet qui n'est pas financé par les deux ministères provinciaux. Ce financement favorise la notoriété de l'établissement hôte et contribue à faire du Québec un pôle majeur de la formation supérieure en arts reconnu à travers le monde. Enfin, le MCC se concentre sur la partie artistique et s'assure que la formation soit en adéquation avec les besoins du marché du travail. En revanche, comme le dernier rapport de la Commission de la révision permanente des programmes le constate, « ces chevauchements sont aggravés par une véritable “mentalité de clocher”, conduisant les ministères et organismes à considérer leur domaine d'intervention comme une véritable chasse gardée qu'il faut protéger contre les interventions d'autres organismes gouvernementaux. [...] Chacun évolue dans un univers clos, dans le contexte d'un mandat bien circonscrit, avec des objectifs définis¹⁵. » Dans ce contexte, la reddition de comptes demeure multiple et accroît la charge de travail des établissements d'enseignement qui reçoivent leur financement de plus d'un ministère.

15. COMMISSION DE LA RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES, *Cap sur la performance. Les fondements d'un état performant et la mise en place d'un mécanisme de révision permanente des programmes*, vol. 1, juin 2015, p. 92.

Même au sein du MCC, les responsables des programmes relatifs à l'éducation et à la formation supérieure ne sont pas en interrelation.

CONSTATS

- Le soutien à la formation supérieure en arts fait partie de la mission du Ministère depuis sa création en 1961.
- La formation de créateurs et d'interprètes comporte des particularités qui justifient la raison d'être du programme.
- Le partage du financement entre plusieurs ministères et organismes ne favorise pas la cohérence dans l'action gouvernementale et multiplie les points de contact entre le gouvernement et les clients-partenaires.

3 LE FINANCEMENT ACCORDÉ

3.1 Les intrants et les extrants du programme

Le nombre d'organismes soutenus par le programme a peu changé depuis 2006. Deux écoles de formation supérieure dans le domaine de la sonorisation se sont ajoutées en 2007-2008 après un changement de statut juridique. Toutefois, elles recevaient déjà une forme de financement du MCC. L'enveloppe budgétaire du programme est passée de 6,320 M\$, en 2006-2007, à 7,958 M\$, en 2014-2015, soit une augmentation de 26 %. Toutefois, deux organismes modifient la tendance générale du financement. D'abord, l'INIS a vu son financement s'accroître de 131 % pour compenser l'abolition, par le gouvernement du Canada, du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, en 2009. Ensuite, le Centre d'arts d'Orford, si l'on tient compte des sommes supplémentaires non récurrentes qui lui ont été octroyées en 2006-2007 en raison de ses problèmes financiers, a dû composer avec une décroissance de 38 %. Huit des onze autres organismes ont connu une croissance de moins de 20 % en près de dix ans. En tenant compte de l'inflation, le montant de 6,320 M\$ octroyé aux organismes en 2006 équivaut, en dollars constants, à 7,175 M\$ en 2014, ce qui représente une croissance de 13 %.

Des sommes supplémentaires non récurrentes ont souvent été octroyées entre 2006 et 2011, ce qui explique en grande partie les fluctuations dans le budget total du programme. En effet, depuis 2006, plusieurs organismes soutenus se sont retrouvés dans une situation financière précaire. Le Ministère est alors intervenu en soutenant davantage l'organisme, à certaines conditions et dans le cadre d'ententes annuelles.

Tableau 2. Nombre d'organismes soutenus et aide octroyée annuellement par type d'organisme, 2006-2015

Catégorie d'organismes	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015	
	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$	Nbre	k\$
Écoles supérieures	7	4 692,0	9	4 986,0	9	5 014,9	9	5 944,9	9	6 393,0	9	8 334,8	9	6 873,0	9	6 623,0	9	6 623,0
Académies	4	1 628,0	4	1 471,0	4	1 248,0	4	1 218,0	4	1 569,7	4	1 507,3	4	1 335,0	4	1 335,0	4	1 335,0
TOTAL	11	6 320,0	13	6 457,0	13	6 262,9	13	7 162,9	13	7 962,7	13	9 842,1	13	8 208,0	13	7 958,0	13	7 958,0

Le tableau 3 illustre les écarts dans le financement accordé.

Tableau 3. Moyenne, minimum et maximum de l'aide financière annuelle octroyée selon le type d'organisme, 2013-2014

	Écoles	Académies
Moyenne	735 889 \$	333 750 \$
Montant minimum	5 000 \$	53 000 \$
Montant maximum	2 205 000 \$	626 000 \$

Il est à noter qu'aucun maximum n'est prévu pour les subventions accordées dans le cadre de ce programme.

La formation d'un artiste professionnel dans les organismes de formation supérieure coûte en moyenne 3 772 \$ au MCC.

3.2 L'équilibre budgétaire des organismes

Le financement privé obtenu par les établissements de formation supérieure demeure difficile à trouver. Dans plusieurs cas, il est réservé à certaines fins, par exemple à un projet d'immobilisation ou à l'octroi de bourses aux étudiants. Il peut aussi prendre la forme d'une réduction, de la part de partenaires, du coût d'achat de services ou d'équipements, notamment de logiciels.

En moyenne, les organismes ont récolté près de 600 000 \$ en revenus liés aux frais d'inscription et de scolarité pour l'année 2013-2014. Certains ont aussi bénéficié de revenus de billetterie, provenant notamment de la présentation de spectacles de finissants. Dans d'autres cas, les activités de diffusion font l'objet d'états financiers différents de ceux des activités d'enseignement.

Mis à part le cirque, qui exige beaucoup d'encadrement pour assurer la sécurité des élèves, l'offre de formation en loisir constitue généralement une source importante de revenus pour les écoles supérieures en arts. Dans la grande majorité des cas, il ne leur est cependant pas possible de louer leurs espaces et leurs ressources matérielles pour augmenter leurs revenus autonomes, ceux-ci étant déjà exploités à leur plein potentiel.

Au total, les organismes soutenus ont recueilli près de 240 000 \$ en contrats de service et 2,26 M\$ en aide privée pour l'année 2013-2014.

Pour cette même année, un seul organisme avait un surplus équivalent à 30 % de ses revenus totaux, alors que tous les autres avaient un surplus ou un déficit annuel de 5 % ou moins de leurs revenus totaux. Quant à la situation globale, huit organismes sur treize ont un surplus cumulé disponible¹⁶ de plus de 10 % de leurs revenus totaux; pour trois d'entre eux, le surplus cumulé dépasse 25 %. Les cinq autres organismes ont un surplus ou déficit cumulé de moins de 10 % de leurs revenus totaux. Ainsi, de façon générale, il appert que les treize organismes de formation supérieure en arts sont en bonne ou même en excellente situation financière.

3.3 L'accès aux prêts et bourses pour les étudiants

En 1998, le MEESR modifiait son règlement sur l'aide financière aux étudiants afin de limiter le montant maximal d'un prêt selon l'ordre d'enseignement et le niveau des études. Dans ce règlement, les établissements d'enseignement supérieur soutenus par le MCC étaient désormais considérés au même titre que les collèges privés reconnus par le MEESR, ce qui rendait leurs étudiants admissibles aux prêts et bourses. Dans la liste des établissements qu'il a transmise au MEESR, en plus des écoles soutenues par le

16. Le surplus ou déficit cumulé retenu tient compte des montants non affectés additionnels avec les montants affectés d'origine interne. Est exclu le surplus cumulé investi en immobilisations.

programme Soutien à la formation professionnelle et au développement de la main-d'œuvre culturelle, le Ministère avait aussi inscrit Musitechnic Services éducatifs inc., soutenu depuis 1980 pour une activité de formation et non au fonctionnement comme tous les autres. À cette époque la formation continue dans ce domaine était absente des réseaux publics. Sans une intervention de l'État, son existence était compromise. Depuis, l'offre s'est accrue au privé comme au public.

De ce changement dans la réglementation a découlé l'appui par le MCC, à partir de 1999, à deux autres écoles qui offraient la formation en conception sonore assistée par ordinateur, soit l'Institut Trebas et l'Institut d'enregistrement du Canada. Ces établissements à but lucratif recevaient alors une subvention symbolique de 10 000 \$, malgré leur forme juridique qui ne les rendait pas admissibles à l'aide au fonctionnement du MCC.

En 2003, le MCC annonçait son retrait du financement des écoles de ce secteur afin d'être équitable envers les écoles privées du secteur culturel non soutenues. En réponse à ce changement, deux des trois écoles – Musitechnic Formation et l'Institut d'enregistrement des arts du Québec – ont décidé de transférer leurs services de formation en créant un organisme à but non lucratif, ce dernier devenant éligible au programme. Le MCC a par la suite attribué un financement symbolique à ces deux établissements, inférieur à celui qu'ils avaient reçu dans le passé. Le Ministère ne considérait plus qu'il y avait un manque d'adéquation entre les besoins du marché et l'offre de formation disponible.

Étant donné que la plupart des écoles de formation supérieure à but non lucratif non soutenues par le Ministère sont affiliées à des cégeps, ce type de demandes ne devrait pas être fréquent, bien que des demandes en ce sens soient actuellement à l'étude. Il est à noter que pour que les étudiants des établissements privés d'enseignement collégial aient accès aux prêts et bourses du MEESR, les établissements qu'ils fréquentent doivent d'abord obtenir la reconnaissance officielle de ce ministère. De l'avis du MEESR, ce processus demeure exigeant, de sorte que plusieurs abandonnent les démarches en cours de route.

3.4 Le financement par mandats

Dans les plans d'action convenus avec ses clients-partenaires, le MCC peut déléguer à des établissements d'enseignement supérieur la réalisation de mandats prioritaires tels que :

- la formation de haut niveau;
- le perfectionnement des artistes et créateurs en exercice;
- l'encadrement des écoles de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir).

Or, non seulement ces mandats ne sont pas réalisés par l'ensemble des clients-partenaires, mais les deux derniers mandats ne s'appliquent pas à la majorité des écoles et des académies ou ne constituent pas un besoin dans le milieu. Le programme n'a toutefois pas été conçu pour départager les organismes de formation supérieure en fonction de la réalisation de ces mandats. En outre, les paramètres de financement ne tiennent pas compte de la qualité et du degré de réalisation des plans d'action. La comparaison entre des organismes similaires amène aussi quelques défis, chacun

occupant un créneau particulier. Les montants accordés en vertu du prochain programme ne devraient-ils pas être revus en fonction des résultats à atteindre?

3.5 L'aide provenant des autres paliers de gouvernement

Le tableau 4 compare les données en dollars courants du financement accordé en 2004 avec celui accordé en 2014, soit dix ans plus tard, par les trois principaux bailleurs de fonds de la formation supérieure en arts. Il est intéressant de noter une certaine stabilité dans le pourcentage de soutien de chacun.

Tableau 4. Montant et nombre d'organismes soutenus par les trois principaux bailleurs de fonds, 2004 et 2014¹⁷

	2004			2014			Variation
	\$	%	Nombre d'organismes	\$	%	Nombre d'organismes	%
MCC	5,3 M\$	48 %	11	8,0 M\$	46 %	13	+ 51 %
MEESR	1,8 M\$	16 %	4	3,3 M\$	19 %	4	+83 %
FCFSA	4,0 M\$	36 %	5	6,1 M\$	35 %	5	+53 %
TOTAL	11,1 M\$	100 %	11	15,4 M\$	100 %	13	+39 %

3.5.1 L'aide municipale

Les clients-partenaires du programme ont reçu, en 2013-2014, près de 135 000 \$ des instances municipales et régionales, ce qui représente moins de 1 % de l'aide publique totale. À Montréal, les deux écoles nationales reçoivent la plus grosse part du gâteau. La Ville de Québec soutient financièrement l'École de danse de Québec. Quant aux académies, seul le Centre d'arts d'Orford réussit à obtenir du financement à ce palier.

3.5.2 L'aide du gouvernement du Québec

Plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Québec contribuent au financement des organismes de formation supérieure en arts. Parmi ceux-ci, Emploi Québec, Tourisme Québec, la SODEC et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) offrent un financement qui correspond à moins de 1 % du financement public. Ce financement est généralement destiné aux activités de diffusion ou à l'embauche de personnel temporaire. Le MEESR contribue pour sa part à 12 % du financement public.

En 2013-2014, le gouvernement du Québec a accordé un peu moins de 23,1 M\$ aux treize clients-partenaires du programme, si l'on inclut l'Aide aux immobilisations du MCC. À noter toutefois que le projet de réfection de l'édifice Wilder accapare à lui seul la moitié de ce financement. Ce nouvel édifice permettra d'abriter en un seul espace l'École de danse contemporaine de Montréal, Tangente, l'Agora de la danse et les Grands Ballets canadiens de Montréal au cœur du Quartier des spectacles.

17. Seuls les organismes soutenus par le programme du MCC ont été pris en compte dans le calcul des sommes et du nombre d'organismes soutenus par les deux autres bailleurs de fonds. Le montant indiqué pour le MCC n'inclut pas les sommes versées en vertu des programmes Aide aux projets et Aide aux immobilisations, qui occupent une part importante du financement public.

La part du financement du MCC représente 29 % du total de l'aide publique.

3.5.3 L'aide du gouvernement fédéral

Quelque 69 % des organismes soutenus par le programme reçoivent de l'aide du gouvernement fédéral, qui se situe à hauteur de 6,4 M\$, au total, pour 2013-2014. Patrimoine canadien soutient les organismes dans le cadre de deux programmes majeurs, soit le FCFSa et le Fonds du Canada pour la présentation des arts, ce qui représente 21 % du financement public. Cette part est toutefois surreprésentée en raison de l'aide financière accordée à l'École nationale de théâtre du Canada et, dans une moindre mesure, à l'École nationale de cirque de Montréal. D'autres programmes ou organismes fédéraux contribuent au financement, dont Jeunesse Canada au travail, le Conseil des arts du Canada (CAC), Téléfilm Canada et le Conseil de recherche en ressources humaines.

CONSTATS

- Le montant accordé dans le cadre du programme n'est pas lié à la performance de l'organisme ou aux mandats qui lui sont confiés par le MCC.
- Les organismes soutenus par le programme sont en bonne santé financière.
- Le financement public des organismes de formation supérieure se partage principalement entre le MCC, le MEESR et Patrimoine canadien, bien que de nombreux ministères et organismes y contribuent également.

4 LES CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CRÉATION DU PROGRAMME

4.1 L'offre et la demande

4.1.1 La multiplication des programmes d'arts

Les dernières années ont vu se multiplier les programmes de formation collégiale et universitaire en arts. Le tableau 5 témoigne de cette profusion.

Tableau 5. Nombre d'établissements offrant des programmes d'arts pouvant mener au marché du travail selon le type d'établissement et selon la discipline, 2015

Type d'établissement	Arts visuels et métiers d'art	Cinéma, télévision	Cirque	Création littéraire	Danse	Humour	Musique	Sonorisation	Techniques de scène	Théâtre	TOTAL
Écoles supérieures soutenues par le MCC	0	1	1	0	3	1	0	2	0	1	9
Conservatoires	0	0	0	0	0	0	7	0	0	2	9
Universités	7	3	0	7	2	0	7	3	0	4	33
Cégeps (ou collèges privés)	1	3	0	0	0	0	8	6	3	4	25
Autres établissements privés ¹⁸	9	4	1	0	0	0	2	1	0	0	17
Total	17	11	2	7	5	1	24	12	3	11	93

Il importe de préciser que, de façon générale, seuls les programmes de baccalauréat ont été retenus au niveau universitaire. Comme le tableau recense les établissements et non les programmes, les universités qui offrent le deuxième ou le troisième cycle dans une discipline déjà enseignée au baccalauréat ont été comptées une seule fois. L'enseignement de la création littéraire fait figure d'exception puisque cette discipline est principalement offerte au deuxième cycle, même si trois universités l'offrent au baccalauréat. Pour ce qui est du niveau collégial, seuls les programmes techniques et les attestations d'études collégiales (AEC) ont été considérés. D'ailleurs, dans certaines disciplines, telles que la danse, il n'est pas rare que des candidats qui se présentent aux auditions des écoles supérieures possèdent déjà un DEC préuniversitaire. Le portrait se concentre donc sur les formations pouvant mener directement au marché du travail dans la discipline concernée. Selon cette même logique, les académies sont écartées. Les techniques de scène renvoient aux métiers de production (éclairage, décor, etc.) liés aux arts de la scène. Enfin, malgré une volonté de témoigner de la popularité croissante des programmes consacrés à la chanson, il n'était pas possible, sans créer des doublons, de séparer la chanson de l'apprentissage d'un instrument étant donné que la majorité des

18. Les « autres établissements privés » désignent des écoles supérieures qui se concentrent généralement sur quelques disciplines ou une seule pour offrir une formation qui mène directement au marché du travail, que cette formation soit reconnue ou non par le MEESR. À titre d'exemples, l'École nationale de la chanson et l'École de cinéma et de télévision de Québec font partie de cette catégorie. Les écoles-ateliers en métiers d'art, même si elles sont associées à des cégeps, ont été compilées dans cette catégorie, puisqu'elles sont soutenues par la SODEC et non par le MCC.

cégeps offrent plutôt le programme mixte Techniques professionnelles de musique et chanson.

Par ailleurs, tous les programmes ne sont pas équivalents, en ce qui concerne leur ancrage dans le milieu, le calibre auquel ils permettent d'accéder et le rayonnement au Québec et à l'étranger de l'établissement qui les offre. En outre, les programmes menant à un DEC ou à une AEC qui sont acceptés par le MEESR peuvent être repris par plus d'un établissement d'enseignement collégial public ou privé. À titre d'exemple, un cégep public pourrait offrir le même programme que celui offert par l'une des trois écoles de danse soutenues par le MCC. Le MEESR veille toutefois à ce qu'il n'y ait pas plus d'un programme similaire par région. La qualité de l'enseignement, le nombre d'heures de pratique et l'encadrement personnalisé peuvent avoir une incidence sur la qualité du programme. Pour une comparaison plus poussée, des enquêtes auprès des étudiants et des diplômés de l'ensemble des programmes auraient été intéressantes.

Malgré un nombre croissant de programmes, la proportion de diplômés universitaires en arts s'est maintenue entre 2001 et 2011 autour de 4,3 % de l'ensemble des diplômés, tous secteurs confondus¹⁹.

4.1.2 De nouvelles disciplines

Avec une plus grande diversité de programmes offerts aux niveaux collégial et universitaire viennent de nouvelles disciplines : la composition musicale par ordinateur, la chanson populaire, les techniques de scène, l'animation 3D, les métiers de l'audio et les jeux vidéo, pour ne nommer que celles-là. Bien qu'une part importante de cette formation soit offerte par des établissements publics d'enseignement financés par le MEESR, elle est aussi développée par des écoles de formation supérieure à but non lucratif qui sollicitent l'appui du Ministère et du privé.

La formation des artistes (interprètes et créateurs) des arts de la scène, à laquelle s'est ajoutée la création littéraire, a toujours été priorisée par le MCC. De son côté, la SODEC soutient le fonctionnement des écoles-ateliers en métiers d'art alors que la formation en arts visuels, étant principalement offerte par les universités, est soutenue par le MEESR. En outre, l'admissibilité des écoles de formation supérieure au programme gagnerait aussi à être évaluée sous l'angle des disciplines déjà couvertes.

4.1.3 La démographie

En plus de la multiplication des programmes de formation, qui ne facilite pas le recrutement des étudiants québécois, les tendances démographiques ne sont pas favorables pour garantir que les places disponibles dans les organismes soutenus par le programme d'aide seraient remplies. En effet, selon les prévisions établies par le MEESR

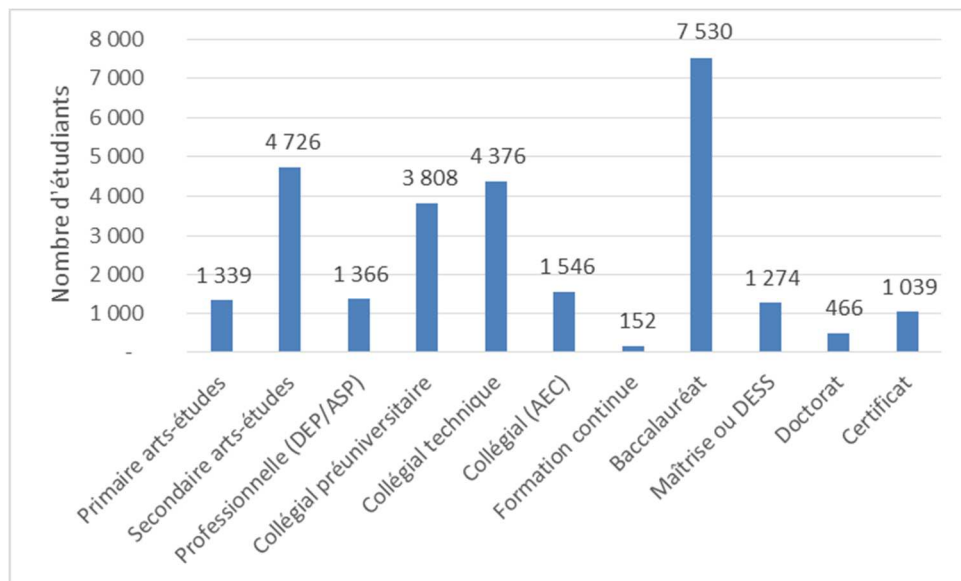
19. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, *Indicateurs de l'éducation, édition 2012*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 117, [en ligne], [\[http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indicateurs_educ_2012_webP.pdf\]](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/Indicateurs_educ_2012_webP.pdf).

en 2012, l'effectif au niveau collégial devrait être marqué par deux périodes distinctes : un déclin de 13 %, c'est-à-dire 21 818 étudiants de moins, entre 2013 et 2019; suivi d'une hausse projetée jusqu'en 2027, équivalente à 20 %, soit 28 747 étudiants de plus qu'en 2019. Ces tendances pourraient toutefois varier selon les régions administratives, selon les cégeps et selon les secteurs d'activités des programmes d'études offerts²⁰.

Lors des entrevues menées auprès des clients-partenaires, quatre organismes soutenus sur treize ont mentionné que le bassin d'étudiants potentiels au Québec n'était pas suffisant, ce qui les obligeait à recruter à l'extérieur du Québec. Ce constat est particulièrement préoccupant dans les académies de musique et en cirque.

Les plus récentes données du MEESR sur l'effectif des étudiants en arts, tous ordres d'enseignement confondus, remontent à 2010. Dans le graphique qui suit, elles sont présentées à titre indicatif. Même si ces données révèlent une tendance, elles dépendent aussi de la démographie de chaque cohorte. À noter que le total inclut tous les champs liés aux arts visuels, mais exclut les programmes de lettres, selon la disponibilité des données du MEESR.

Graphique 1. Effectif des étudiants en arts selon l'ordre d'enseignement, trimestre d'automne 2010



Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Statistiques de l'éducation – Édition 2012*. À noter que ces données n'incluent pas l'effectif des conservatoires et des écoles supérieures en arts qui ne décernent pas de diplômes officiels du MEESR.

20. DEMERS, Guy, *Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Gouvernement du Québec, 2014, p. 13, [en ligne], [http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_etape_chantier_offre_formation_collégiale.pdf]

4.2 Les nouvelles réalités

4.2.1 Une ouverture sur le monde

Les artistes d'aujourd'hui sont appelés à travailler un peu partout dans le monde et ne se limitent plus au marché local. Pour satisfaire à ces exigences, presque tous les organismes soutenus croient que la présence d'étudiants étrangers crée plus d'émulation chez les étudiants et favorise l'établissement de contacts qui se révéleront utiles dans le contexte de leur pratique professionnelle. La présence particulièrement marquée d'étudiants étrangers dans les académies de musique semble en partie nécessaire. Dans un article paru dans *La Presse*, le 1^{er} août 2015, un jeune diplômé en musique témoigne en ce sens : « Pour un soliste, le marché est international et les contacts sont encore plus essentiels. Vous jouez en Norvège et, le lendemain, vous jouez à Londres. Quand vous rencontrez des décideurs en personnes – en particulier les chefs d'orchestre, lorsqu'ils vont travailler ailleurs –, ils se souviendront de vous et vous inviteront à jouer de nouveau s'ils ont apprécié²¹. »

4.2.2 Les interrelations avec la communauté

Plusieurs représentants des écoles supérieures et des académies souhaitent que le MCC encourage davantage les initiatives favorisant une présence accrue dans la communauté. Ces liens peuvent prendre différentes formes : présence dans les écoles secondaires et auprès des jeunes sous forme d'ateliers, projets avec la communauté pour l'insertion professionnelle des diplômés, valorisation des artistes émergents grâce au travail des étudiants, etc.

Trois projets peuvent être cités en exemple. D'abord, grâce à un financement privé, l'École nationale de théâtre du Canada a mis en avant le projet Théâtre et engagement communautaire. Le fonds qui y est associé permet de soutenir des projets conçus et réalisés par des diplômés de l'école au cours des trois années suivant la fin de leurs études. Les projets doivent avoir une dimension sociale et impliquer un échange avec la communauté. L'objectif poursuivi est de développer les habiletés entrepreneuriales des finissants et de rejoindre les communautés où il y a peu d'activités théâtrales professionnelles. Il y a aussi l'École nationale de l'humour, qui offre des ateliers dans les cours de français des écoles secondaires. En plus de mieux faire connaître la discipline, l'humour permet d'approfondir certaines notions plus théoriques, les figures de style par exemple, tout en s'amusant. Le troisième exemple est celui de l'Institut d'enregistrement des arts du Québec, qui organise des séries de concerts pour les artistes émergents et permet à ses étudiants de s'exercer en assurant la sonorisation de ces spectacles. Les organismes de formation supérieure ne pourraient-ils pas jouer un rôle plus actif pour assurer un bouillonnement de créativité au Québec? À l'heure actuelle, ces activités ne sont pas reconnues par le programme d'aide et ne reçoivent pas de soutien particulier.

21. RODGERS, Caroline, « Vivre de son art en 2015 », *La Presse*, 1^{er} août 2015, p. AS4-5.

4.2.3 L'ère numérique

Les préoccupations concernant le virage numérique diffèrent grandement selon les disciplines. Pour les écoles de sonorisation, le maintien d'équipement de pointe revêt une importance particulière. Dans les autres disciplines, le numérique a moins d'effet. Par ailleurs, la moitié des organismes soutenus par le programme ont évoqué, lors des rencontres, qu'ils souhaiteraient développer une plateforme qui favoriserait la concertation entre les organismes, ou entre les professeurs et les élèves, et qui faciliterait la formation à distance, notamment pour la didactique. Un tel outil ne serait-il pas particulièrement aidant dans les activités d'encadrement des écoles de formation spécialisée et pour le perfectionnement des artistes et créateurs en exercice, deux objectifs du programme qui demeurent problématiques²²? Le Plan culturel numérique du Québec pourrait être utile pour financer ce genre de projet qui favorise la cohésion à l'intérieur d'une même discipline tout en contribuant à son développement.

CONSTATS

- Le manque de formations disponibles dans le réseau d'enseignement régulier par rapport aux besoins du marché qui avait été observé en 2006 n'est plus aussi flagrant.
- La création de nouvelles écoles aux champs artistiques variés pourrait entraîner une pression sur le programme au cours des prochaines années si ces établissements sollicitent en grand nombre le soutien financier du Ministère.
- Le programme ne se préoccupe pas suffisamment de certains enjeux plus actuels, tels la mobilité étudiante et des finissants, la présence plus active dans la communauté et le virage numérique, alors que leur prise en compte pourrait accroître la vitalité du secteur de la formation en arts.

22. Voir le chapitre 7 pour une analyse plus approfondie de la question.

5 LE PORTRAIT DES ÉCOLES ET DES ACADÉMIES SOUTENUES

5.1 Les disparités entre les organismes soutenus

Au-delà des différences liées aux disciplines et aux types d'établissement (école ou académie), il subsiste plusieurs distinctions entre les organismes soutenus par le programme, que cela soit par rapport à la qualité de leur enseignement (rayonnement des professeurs et des élèves) ou à leur performance (admission, insertion professionnelle, reconnaissance par les pairs, etc.). Afin de dresser un portrait succinct de ces organismes, il convient de les classer en trois catégories : les organismes de formation jouant un rôle prépondérant dans leur discipline, les organismes offrant une formation supérieure de qualité sans atteindre les plus hauts niveaux et les organismes qui nécessitent un encadrement de la part du Ministère. Étant donné que la frontière n'est pas toujours parfaitement délimitée entre eux et en raison de leur nombre limité qui rend aisée leur identification, aucun pourcentage n'est présenté.

Dans la première catégorie, les organismes ont joué et jouent encore un rôle majeur dans le développement de leur discipline et sont parvenus à influencer la pratique professionnelle de leur art. Ils jouissent d'une renommée mondiale et plusieurs de leurs finissants se sont démarqués par des carrières florissantes et l'obtention de prix prestigieux. Ces établissements demeurent de véritables chefs de file et forment des artistes et créateurs de haut niveau. La plupart des écoles de cette catégorie, dans la mesure où elles y sont admissibles, sont soutenues par le FCFSa, qui s'adresse à des établissements d'enseignement dont la formation est reconnue « dans l'ensemble du Canada par des spécialistes qui connaissent bien la discipline artistique en question²³ ». Moins de 25 % des candidats qui en font la demande sont admis dans ces établissements. Un seul établissement présente un taux plus élevé d'admission tout en demeurant sous les 50 %.

La deuxième catégorie est formée d'organismes qui offrent une formation supérieure de qualité sans atteindre les plus hauts niveaux. Ces organismes sont reconnus au Québec par les acteurs du milieu, mais ils n'exercent pas une influence majeure sur leur discipline. Ils acceptent plus de 80 % des demandes d'admission reçues et attirent peu d'étudiants de l'étranger. Les diplômés des écoles de cette catégorie réussissent à dénicher au moins un contrat au cours de la première année suivant la fin de leurs études dans 78 % des cas.

Enfin, la troisième catégorie regroupe un nombre très limité d'organismes qui répondent plus ou moins aux exigences du programme en ne cherchant pas à être des leaders ou à influencer leur discipline. De plus, ils n'ont pas mis en place les mécanismes nécessaires afin de recruter les artistes et créateurs les plus prometteurs qui pourraient se démarquer à de hauts niveaux dans leur pratique professionnelle. Le Ministère est en droit de s'interroger sur la pertinence de maintenir le soutien à ces organismes pour qu'ils puissent

23. PATRIMOINE CANADIEN, Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSa), *Lignes directrices sur la présentation des demandes*, Gouvernement du Canada, 2015, p. 4, [en ligne], [<http://canada.pch.gc.ca/fra/1427373564180/1427373712516>].

répondre à un besoin dans le milieu, de même que sur sa volonté de les accompagner pour qu'ils puissent revoir leur mission et leurs façons de faire.

De façon plus globale, la formation ne correspond pas dans tous les cas au même niveau de scolarité. À l'exception des académies qui ne décernent pas de diplômes, la majorité des écoles accordent des DEC ou des AEC. D'autres offrent une formation qui se situe davantage au niveau universitaire, même si le MEESR ne leur reconnaît aucun diplôme. C'est le cas, par exemple, de l'École nationale de théâtre du Canada qui, au même titre que le Conservatoire d'art dramatique du Québec, offre une formation de niveau baccalauréat sans accorder de diplôme. C'est le cas aussi de l'INIS dont la formation est généralement associée, dans le milieu, au deuxième cycle universitaire. Par ailleurs, certaines écoles aimeraient que leur programme soit plutôt reconnu comme un baccalauréat, ce qui demande réflexion. D'une part, l'âge et les conditions d'admission, notamment en danse, concordent davantage avec le niveau collégial. D'autre part, plusieurs candidats ont suivi une formation de niveau préuniversitaire.

5.2 La concurrence au Québec et au Canada

Les travaux d'évaluation comprenaient une part d'étalonnage pour comparer les organismes soutenus par le MCC avec ailleurs au Canada. Pour faciliter la compréhension, le portrait est présenté par disciplines. Dans les autres provinces, notamment en Ontario et au Manitoba, c'est le Conseil des arts de la province qui est responsable du financement de l'organisme. Plusieurs grandes écoles soutenues par Patrimoine canadien le sont aussi par le Conseil des arts du Canada.

5.2.1 Le cinéma et la télévision

En cinéma et en télévision, l'INIS est la seule école privée au Québec qui pousse aussi loin la formation de réalisateurs, de producteurs et de scénaristes. Certaines universités, dont l'Université du Québec à Montréal et l'Université Concordia, comptent cependant des formations qui peuvent s'en rapprocher. Quelques écoles proposent des formations plus techniques dans le domaine de la production cinématographique et télévisuelle. Par ailleurs, quelques étudiants de l'INIS possèdent un baccalauréat en cinéma et vont y chercher un complément plus près de la pratique. Ailleurs au Canada, quatre autres écoles se démarquent : le National Screen Institute de Winnipeg, la Vancouver Film School, la Toronto Film School et le Canadian Film Center de Toronto. Ces quatre écoles offrent des programmes de jeu d'acteurs, de scénarisation et de production. Les coûts de la formation sont très variables et peuvent s'élever jusqu'à un peu plus de 53 000 \$ par année pour les étudiants qui proviennent d'une autre province. En comparaison, les étudiants québécois paient 5 000 \$ pour étudier une année à l'INIS.

5.2.2 Le cirque

L'École nationale de cirque de Montréal constitue la seule grande école reconnue dans son domaine au Canada. Son recrutement se fait donc dans tout le pays. Le Canada compte toutefois la Vancouver Circus School et la Toronto Circus School, qui offrent de la formation essentiellement de loisir ou préparatoire. Quant au Full Circus : First Nations Performance, il s'adresse exclusivement aux Autochtones. L'École de cirque de Québec offre un DEC en collaboration avec le cégep de Limoilou. Cette école n'est toutefois pas reconnue comme une école de formation supérieure par le MCC. Même si la demande

d'artistes de cirque demeure très forte, il est préférable que le niveau de contingentement à l'École nationale de cirque soit élevé afin de favoriser une pratique sécuritaire.

5.2.3 La danse

La danse constitue la discipline la plus représentée dans les écoles supérieures d'art. Les trois écoles existantes au Québec, soit l'École supérieure de ballet du Québec, l'École de danse contemporaine de Montréal et l'École de danse de Québec, sont soutenues par le MCC. Ces écoles sont en concurrence avec d'autres écoles bénéficiant de plus de moyens situées en Ontario et au Manitoba, soit l'École nationale de ballet de Toronto et le Royal Winnipeg Ballet School ainsi que la School of Contemporary Dancers de Winnipeg. La formation classique coûte en moyenne près de 17 000 \$ par an et près du double pour les étudiants provenant de l'extérieur de la province dans laquelle est offert le programme. À titre d'école nationale, l'école de Toronto bénéficie d'un soutien de 6 M\$ de la part du fédéral. La Royal Winnipeg Ballet School arrive en deuxième position avec 775 000 \$ pour l'année 2014-2015. Le financement de l'école de danse contemporaine de Winnipeg s'apparente à celui que reçoivent deux des trois écoles du Québec.

5.2.4 L'humour

Il n'existe rien de comparable à l'École nationale de l'humour, ni au Canada ni à l'étranger. Les formations offertes à l'extérieur du Québec sont de courte durée et s'inscrivent dans la tradition américaine des *Comedy Club*.

5.2.5 La musique

Au Québec comme dans les autres provinces, l'enseignement de la musique demeure l'apanage des conservatoires et des universités. Seules les académies sont soutenues par le programme. Les grandes écoles privées sont principalement rattachées à des orchestres ou à des opéras. Le FCFSa soutient six organismes dans la discipline, dont l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal.

5.2.6 La sonorisation

Au Québec, en plus de la formation en sonorisation offerte par des cégeps et des universités, on compte trois écoles privées : Musitechnic Formation, Institut d'enregistrement des arts du Québec et l'Institut Trebas. L'Institut d'enregistrement et l'Institut Trebas ont un campus à Montréal, mais leur campus principal est situé en Ontario. Quelques autres établissements offrent des programmes similaires, notamment à Toronto. La formation offerte est donc comparable dans ces deux provinces. Il ne semble pas y avoir d'autres écoles supérieures en dehors des circuits scolaires plus formels (cégeps ou universités) qui offrent ce type de formation. Il se peut toutefois que certains établissements privés moins connus aient échappé au repérage.

5.2.7 Le théâtre

Par son statut, l'École nationale de théâtre du Canada demeure sans conteste la plus grande école de théâtre au pays en ce qui a trait au budget et à l'effectif étudiant. Au Québec, la formation supérieure est aussi offerte par les conservatoires, qui relèvent du portefeuille de la culture, ainsi que par les cégeps et les universités. Ces dernières

proposent cependant un cursus plus axé sur la théorie que sur le jeu ou la production. Ailleurs au Canada, quelques écoles en dehors des universités proposent des programmes courts, souvent rattachés à des compagnies ou sous forme d'ateliers (*workshop*). À titre d'exemple, le Globe Theatre Conservatory, en Saskatchewan, offre un programme de formation supérieure en théâtre de 16 semaines; et le Canadian Film Center, en Colombie-Britannique, compte un programme d'interprétation intensif de 6 mois. Les écoles de théâtre soutenues par le FCFSA s'adressent pour la plupart à des communautés culturelles ciblées, par exemple le Black Theatre Workshop, ou aux Premières Nations.

5.2.8 La création littéraire

Traditionnellement, la création littéraire est enseignée à l'université dans le contexte d'un certificat ou d'un diplôme de deuxième ou de troisième cycle. Quelques universités ont toutefois conçu un programme de baccalauréat au cours des dernières années. En dehors de l'offre en loisir, il n'existe pas d'autre camp littéraire de formation supérieure que la Corporation du Camp littéraire Félix, ni au Québec ni ailleurs au Canada. Différents programmes de mentorat sont toutefois offerts aux aspirants écrivains, dont celui de l'Union des écrivains du Québec et celui de Première Ovation. Ce dernier s'adresse aux 35 ans et moins résidant dans la ville de Québec.

5.2.9 Les arts visuels et les métiers d'art

En 1966, la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec avait jeté les bases de l'intégration des écoles de beaux-arts aux universités, formation qui perdure encore aujourd'hui. De leur côté, les métiers d'art sont enseignés dans les écoles-ateliers qui favorisent les apprentissages individualisés depuis 1989. Ces écoles-ateliers offrent un enseignement professionnel menant à un diplôme d'études collégiales techniques en métiers d'art par l'entremise du Cégep du Vieux-Montréal et du Cégep de Limoilou à Québec. Le MEESR et la SODEC se partagent les coûts de la formation. Le modèle québécois des écoles-ateliers est unique. Ailleurs au Canada, les programmes en métiers d'art sont offerts par des collèges, dont le Sheridan College, à Mississauga, et l'Alberta College of Art and Design. Des programmes d'études supérieures, baccalauréat ou maîtrise, sont aussi offerts depuis peu.

CONSTATS

- Le programme soutient des organismes dont les caractéristiques sont très différentes, certains étant de véritables leaders dans la formation en arts et d'autres ne répondant pas à l'ensemble des conditions du programme.
- Les grandes écoles d'art au Canada se concentrent au Québec, en Ontario (Toronto), en Colombie-Britannique (Vancouver) et au Manitoba (Winnipeg). Le Québec compte plusieurs grandes écoles qui se démarquent ou peuvent être aisément comparées à celles des autres provinces.
- Au Québec, la formation supérieure en arts est particulièrement accessible en ce qui concerne les frais de scolarité. De plus, elle est offerte sur une période généralement beaucoup plus longue que les programmes de formation offerts ailleurs au Canada.

6 LA LOGIQUE DU PROGRAMME

6.1 Les raisons d'être du programme dans le contexte actuel

Le programme a toujours visé à soutenir des organismes de formation supérieure qui sont des chefs de file au Québec et dont le rayonnement repose sur :

- des professeurs hautement qualifiés;
- une sélection rigoureuse des candidats;
- des programmes pédagogiques de haut niveau;
- des liens avec des écoles du même calibre à l'étranger;
- un conseil d'administration représentatif du milieu²⁴.

Plus spécifiquement, trois raisons d'être ont été déterminées en 2003 pour justifier le programme, raisons d'être qui prévalaient toujours en 2006. D'abord, le programme avait pour but de « pallier l'absence de programmes dans le réseau d'enseignement régulier ». Or, au chapitre 4 du présent rapport, cette question a été abordée et a mené au constat suivant : si l'on écarte les académies, qui occupent un créneau particulier, les écoles supérieures de théâtre, de cinéma, de danse et de sonorisation se trouvent en concurrence avec une profusion d'autres écoles au niveau collégial ou universitaire. Seules l'École nationale de l'humour et l'École nationale de cirque offrent des formations tout à fait uniques, non seulement au Québec, mais dans l'ensemble du Canada.

En revanche, la deuxième raison d'être du programme, qui consiste à « mieux préparer les étudiants aux particularités d'une carrière artistique en adaptant l'offre de formation artistique professionnelle aux besoins du marché et en faisant appel à des praticiens de la discipline » apporte un éclairage différent. En effet, les écoles supérieures en arts soutenues par le programme se démarquent par un enseignement beaucoup plus personnalisé auprès de maîtres qui sont reconnus par leurs pairs et qui, dans bien des cas, ont vu leur carrière couronnée de prix et d'honneurs. En ce sens, le programme a toujours sa place pour assurer un enseignement des arts qui s'approche des conditions de la pratique professionnelle et qui permet aux étudiants d'être en contact avec des artistes et des créateurs de différents horizons au cours de leur formation.

Quant à la troisième raison d'être du programme, concernant la réponse « adéquate et adaptée aux besoins des artistes professionnels et des créateurs et créatrices en matière de perfectionnement », elle ne constitue pas l'apanage de toutes les écoles de formation supérieure. Plusieurs autres acteurs contribuent à combler les besoins de perfectionnement, dont : les associations sectorielles et les conseils régionaux de la culture, avec l'appui d'Emploi-Québec, de la Commission des partenaires du marché du travail, du MCC et de Compétence culture; ainsi que quelques grandes compagnies artistiques qui participent elles-mêmes au perfectionnement des artistes et créateurs qu'elles emploient. Le CALQ propose aussi des bourses de perfectionnement qui

24. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, site Web, [page consultée le 19 octobre 2015], [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=3241>]

s'adressent aux artistes des disciplines soutenues par le CALQ. La pertinence de cet objectif sera évaluée au chapitre 7.

6.2 La cohérence globale du programme

Les organismes partenaires depuis les débuts du soutien à la formation supérieure par le MCC, c'est-à-dire les écoles et les académies œuvrant en musique et en danse, ont sans doute marqué les objectifs du programme. En effet, le programme rédigé en 2006 n'est pas adapté aux secteurs d'activité des écoles supérieures qui ont intégré le programme depuis les années 1990. À titre d'exemple, les activités d'encadrement ne s'appliquent pas dans les domaines de l'humour et de la sonorisation, puisqu'il n'existe pas de formation préparatoire, ou même de loisir, pour ces disciplines.

Même à l'intérieur d'une discipline, la mission des organismes peut varier, ce qui permet à ceux-ci d'agir en complémentarité plutôt que de se faire concurrence. Puisqu'il est souhaitable que chacun occupe un créneau bien à lui, le Ministère ne peut exiger que tous les organismes répondent exactement aux mêmes critères et poursuivent les mêmes objectifs.

En ce qui a trait à sa finalité, le programme prévoyait une « aide [financière] de base pour la mission de l'organisme, pouvant représenter entre 60 % et 80 % de la subvention du Ministère » ainsi qu'une « aide pour l'acquisition de collections documentaires ». D'une part, cette dernière finalité n'est pas reprise ailleurs dans le programme et aucun objectif n'y est relié, de près ou de loin, même si, parmi les conditions d'admissibilité, « la contribution au développement et au renouvellement de la discipline artistique concernée » pourrait être associée à la présence d'une collection documentaire d'importance. D'autre part, dans le cadre des dernières ententes triennales signées entre le Ministère et les organismes de formation supérieure, seules deux ententes sur treize faisaient mention de cette finalité, et l'octroi du financement n'en tenait pas compte. Les clients-partenaires ont donc continué à recevoir leur financement basé uniquement sur leur mission. Les travaux d'évaluation n'ont pas permis de déterminer si ce calcul a déjà été pris en compte au début de l'application du programme, mais l'analyse des plus récentes redditions de comptes confirme que ce calcul a été abandonné. Cela dit, neuf des treize organismes ont développé leur collection documentaire depuis 2006. Plusieurs ont aussi transféré toute leur documentation sur des supports numériques et considèrent la présence d'une bibliothèque comme obsolète. Il apparaît donc que cette finalité n'a peut-être plus lieu d'être dans une prochaine version du programme.

6.3 L'applicabilité des conditions d'admissibilité

Le programme comporte des conditions d'admissibilité générales et d'autres spécifiques²⁵ selon la catégorie d'organismes (école de formation supérieure ou académie). D'abord, les conditions générales ressemblent à celles déterminées pour une majorité de programmes d'aide financière.

La troisième condition, « offrir à la population ou à leurs membres (selon le cas) les conditions optimales d'accès à leurs activités, à leurs biens et à leurs services » est plus

25. Les conditions d'admissibilité au programme sont présentées à l'annexe 3.

ou moins applicable dans le cas des organismes de formation supérieure. Pour maintenir des conditions d'excellence et l'équilibre du marché, il est essentiel que soit exercée une sélection des candidats qui auront accès à la formation supérieure. Cela n'est toutefois pas valable pour la formation de loisir, qui n'est offerte que par six des treize organismes.

Les conditions spécifiques font en sorte que les organismes doivent avoir été soutenus au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une forme de moratoire pour tout organisme souhaitant accéder au programme. Bien que cela s'explique, en raison de l'enveloppe du programme qui varie peu d'une année à l'autre, ces conditions n'incitent pas les organismes à exceller pour se maintenir parmi les meilleurs. Il importe malgré tout de ne pas multiplier les organismes de formation supérieure afin de maintenir un équilibre déjà fragile.

Les travaux d'étalonnage ont permis de dresser une liste des organismes qui seraient susceptibles de déposer une demande d'aide financière liée à ce programme. Parmi ces organismes, trois pourraient répondre à l'ensemble des critères, en raison du type de formation qu'ils offrent, de la qualité de leur enseignement, de leur rayonnement et de leur statut juridique. Par ailleurs, il faudrait une analyse plus approfondie pour déterminer si ce type de formation est déjà suffisamment couvert, ce qui, à première vue, semble être le cas pour deux de ces trois organismes.

Une des conditions spécifiques est d'« assurer le perfectionnement de son personnel enseignant ». Cette condition est parfois difficile à appliquer. En fait, les professeurs des écoles soutenues sont déjà des maîtres dans leur discipline et, même si la plupart cherchent toujours à s'améliorer, ils ne peuvent recevoir de formation dans leur discipline, à moins d'aller suivre un stage à l'étranger. Ainsi, les écoles soutenues invitent plutôt leur corps professoral à assister à des classes de maître données par des professeurs étrangers en visite et favorisent les journées de formation sur la pédagogie des arts offertes par l'Association des écoles supérieures d'art de Montréal (ADESAM). Cet organisme constitue un acteur majeur dans le perfectionnement des professeurs et dans la cohésion de l'ensemble des écoles supérieures en arts de Montréal. Il doit pourtant composer avec un budget réduit par le MCC. Les écoles et les académies de l'extérieur de Montréal devraient avoir accès à ce type de formation, qui est essentiel à leur développement, que ce soit par l'entremise d'une association du genre ou par l'entremise des conseils régionaux de la culture. En outre, la majorité des enseignants sont contractuels, puisqu'ils partagent leur temps entre leur tâche d'enseignement et leur pratique artistique, ce qui implique qu'ils sont peu disponibles pour se perfectionner. De plus, leur nombre important multiplie les coûts du perfectionnement. Enfin, la courte durée des activités des académies n'est pas propice au perfectionnement du corps professoral.

Par ailleurs, l'évaluation du respect des conditions spécifiques propres aux écoles et aux académies demeure subjective dans plusieurs cas, par exemple pour déterminer si une école de formation supérieure a « un impact sur l'essor culturel de son milieu ». Même si, pour certains organismes, la réponse à cette question paraît évidente; pour d'autres, la situation est moins tranchée et la réponse exigerait la prise en compte d'un certain nombre de critères sous-jacents nécessitant même le recours à des experts du milieu pour en juger. Le Ministère ne dispose pas d'outils lui permettant de mesurer le rayonnement des écoles au Québec et à l'échelle internationale de façon totalement objective.

CONSTATS

- Les raisons d'être du programme, desquelles découlent les objectifs, ne sont plus toutes valables. Le programme a toutefois toujours sa place pour maintenir les écoles et les académies de haut niveau au Québec et pour répondre aux spécificités de la formation en arts par de véritables praticiens.
- Le programme ne s'est pas adapté à chacune des disciplines artistiques.
- Une des finalités du programme, soit l'aide pour l'acquisition de collections documentaires, a été abandonnée au fil du temps, bien qu'elle apparaisse toujours dans le programme en 2015.
- Le programme présente quelques incohérences dans sa structure et son applicabilité.
- Le Ministère n'a pas défini les indicateurs lui permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du programme.
- En exigeant d'avoir reçu une aide récurrente au fonctionnement du MCC au cours de l'exercice précédent le dépôt de la demande, le Ministère impose un moratoire sur le programme depuis 2006.

7 LA PERTINENCE ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Le programme s'adresse à deux clientèles distinctes, soit les écoles supérieures et les académies, pour lesquelles quelques objectifs communs et d'autres spécifiques ont été définis. Le présent chapitre s'attardera à chacun des objectifs en vue de porter un jugement sur sa pertinence et sur son efficacité. Cette analyse servira de base pour la révision du prochain programme. L'évaluation de la pertinence et de l'atteinte des objectifs s'appuie à la fois sur l'analyse de la reddition de comptes des clients-partenaires et sur les entrevues menées auprès de ces derniers. Il convient de dire que la majorité des objectifs sont atteints par l'ensemble des clients-partenaires. En revanche, l'encadrement et le perfectionnement posent problème pour presque toutes les écoles supérieures.

7.1 Le corps professoral

L'aide au fonctionnement a pour objectif de permettre aux organismes de « [s'] assurer de l'embauche d'un corps professoral qualifié et de la présence de praticiens dans cette équipe ». Nul doute que cet objectif demeure pertinent et que les établissements de formation supérieure en arts bénéficient d'un corps professoral de grande qualité. Tous les répondants ont mentionné que l'expérience des professeurs, les prix qu'ils ont remportés et le rayonnement de leur carrière demeuraient plus importants que le fait qu'ils possèdent un diplôme ou la provenance de ce dernier, le cas échéant. Néanmoins, il faut préciser que le nombre d'artistes reconnus n'ayant aucun diplôme est peu élevé, puisque, de l'avis des représentants des écoles supérieures rencontrés, il est assez rare qu'un autodidacte se démarque à long terme.

Interrogés sur le recours aux professeurs étrangers, les clients-partenaires ont mentionné leurs récentes difficultés à recruter à l'extérieur du Canada en raison des nouvelles règles d'immigration. Ainsi, les professeurs étrangers sont plutôt invités à donner des classes de maître ou de courts modules à l'intérieur d'un cours. Cependant, en cette matière, les académies se distinguent. Le Centre d'arts d'Orford et le Domaine Forget comptent un grand nombre de maîtres étrangers qui contribuent à leur notoriété et leur permettent d'attirer des étudiants des quatre coins du monde. D'une part, en ayant des professeurs renommés, ils attirent les meilleurs élèves de musique et, vice-versa, en réunissant les meilleurs élèves, ils arrivent à convaincre les meilleurs professeurs d'enseigner dans leur établissement.

La notion de professeur praticien évoquée dans le programme aurait toutefois avantage à être précisée par le Ministère. Fait-on référence à un professeur qui a une pratique artistique en parallèle ou à un professeur qui a eu une carrière artistique et qui enseigne une fois celle-ci terminée? En ballet et en cirque, deux disciplines où les artistes sont souvent appelés à faire des tournées et où l'entraînement exige énormément de temps, il est difficile de recruter des praticiens toujours en exercice. En revanche, l'enseignement constitue une continuité intéressante pour les artistes retraités de ces disciplines en particulier qui souhaitent poursuivre une carrière, la leur étant généralement plus courte que celle des artistes des autres disciplines. Ainsi, le programme devrait englober les deux possibilités, pour lesquelles les professeurs sont tout autant qualifiés.

Les écoles et les académies font appel à une combinaison de pédagogues et de praticiens. Dans sept cas, le recours à une très large majorité de professeurs toujours actifs dans leur domaine est plus marquant. Toutefois, dans trois cas sur treize, le corps

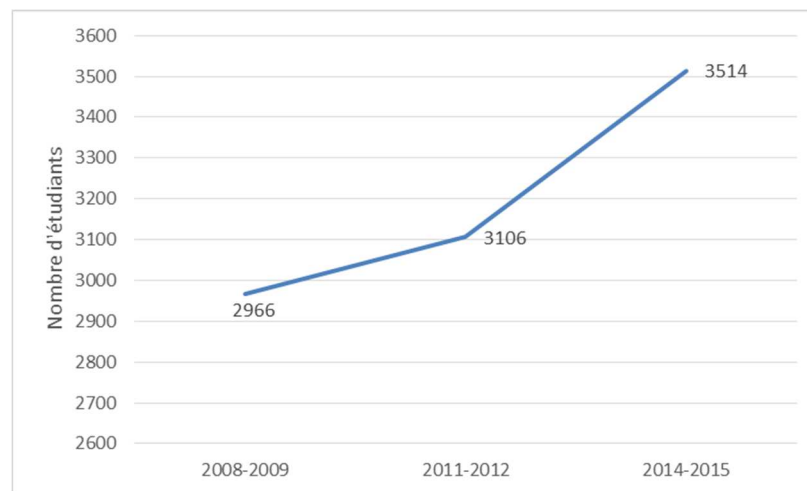
professoral comptait moins d'artistes ou de créateurs ayant connu une pratique professionnelle d'envergure.

7.2 Le recrutement des étudiants

Le respect de l'objectif portant sur la « capacité de recruter des étudiants, notamment des étudiants étrangers », demeure variable d'un organisme à l'autre. Certains organismes font des tournées d'audition dans différentes villes du Québec et du Canada, parfois même en France. D'autres font peu de publicité et de recrutement à l'extérieur, mais arrivent à attirer des candidats de différentes provenances en raison de leur grande notoriété ou grâce aux professeurs étrangers sollicitant les étudiants qui suivent leurs cours durant l'année scolaire. Le dernier groupe s'en tient à une clientèle québécoise. Dans les académies, le processus de sélection des stagiaires se déroule uniquement en ligne afin de permettre au jury d'évaluer les candidats, peu importe où ils se trouvent dans le monde. Cela dit, certains établissements soutenus par le programme ont justement pour mission de contribuer à la formation ou au perfectionnement d'artistes d'ici afin de favoriser leur insertion professionnelle. La langue peut aussi devenir une barrière non négligeable. Ainsi, sauf en musique, le recrutement se concentre dans les pays francophones.

Les données tirées du système di@pason montrent une augmentation de 18 % du nombre total d'étudiants au cours des trois années pour lesquelles le Ministère détient des données. Le tableau présenté ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique 2. Évolution de l'effectif étudiant pour l'ensemble des clients-partenaires du programme, 2008-2009, 2011-2012 et 2014-2015



En fait, alors que près de la moitié des organismes (6 sur 13) a fait face à un effectif en baisse, le tiers des établissements a connu une croissance importante (4 sur 13). Quant aux demandes d'admission reçues, elles sont en baisse pour huit des treize clients-partenaires. En 2014-2015, les académies et le cirque connaissent toutefois une plus grande popularité qu'en 2008-2009.

Par ailleurs, présenter des statistiques concernant le taux d'admission impose quelques mises en garde étant donné que certains établissements ont mis en place des

mécanismes leur permettant d'établir une première sélection de candidats avant même que ces derniers déposent officiellement une demande. Les données ne sont donc pas comparables d'un établissement à l'autre. Le taux d'admission varie entre 7 % et presque 98 %, selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Dans la majorité des cas, les candidats choisis doivent atteindre un certain niveau d'excellence pour être admis. Par conséquent, il peut arriver qu'une cohorte soit moins nombreuse qu'une autre par manque de candidats répondant aux critères de qualité. De façon générale, les étudiants québécois répondant aux exigences sont admis prioritairement.

L'évaluation révèle que quatre des treize établissements n'atteignent pas l'objectif de recrutement des étudiants à un degré satisfaisant. Dans deux de ces établissements, étant donné qu'il n'y a pas de formation préalable offerte dans le domaine, il est plus difficile d'exiger un portfolio. Une journée d'exercices encadrés, tenant lieu d'audition, pourrait toutefois permettre une meilleure sélection des candidats et assurer une meilleure rétention de ceux-ci. Dans les deux autres établissements, la recherche d'excellence dans le choix des candidats n'est pas au rendez-vous, ce qui ne signifie pas que la formation offerte n'est pas de qualité. Néanmoins, une meilleure sélection permettrait d'accroître la notoriété de ces organismes.

Quelques écoles font des efforts particuliers pour compter dans leurs rangs des étudiants provenant des communautés culturelles. Celles-ci sont toutefois encore bien peu présentes dans le milieu de la formation supérieure en arts. Afin de bénéficier d'un bassin d'artistes plus représentatif de la diversité de la société québécoise actuelle, le Ministère ne devrait-il pas encourager de façon plus marquée de telles initiatives? Par exemple, il pourrait être pertinent de faire connaître l'offre de service, notamment celle des écoles de formation spécialisée en arts qui alimentent les écoles supérieures, dans les milieux où il se fait traditionnellement moins de recrutement.

En revanche, on constate une forte représentation des étudiants étrangers (hors Québec) dans certains établissements. Si l'on compare les données des organismes soutenus avec celles des établissements du réseau collégial québécois, il apparaît que ces derniers ont accueilli 3 608 étudiants étrangers en 2012, ce qui représentait alors 1,6 % de leur effectif étudiant total²⁶; alors que dans les écoles supérieures en arts, ce taux s'élève à 44 %. Pour certaines académies, le taux d'étudiants étrangers peut atteindre 66 % de l'effectif. Même si l'on peut se questionner sur une telle représentation, il faut considérer que le coût de formation des étudiants étrangers²⁷ peut représenter un investissement si ceux-ci choisissent de s'établir au Québec une fois leurs études terminées ou s'ils contribuent au rayonnement du Québec en vantant la formation québécoise de haut niveau lorsqu'ils retournent dans leur pays. Étant donné que la formation au Québec est particulièrement abordable sur le plan financier, même pour les étudiants étrangers, il y a peut-être lieu d'amorcer une réflexion sur la tarification pour ces étudiants. La fin de l'entente avec la France, qui permettait aux étudiants français de venir poursuivre des études au Québec à peu de frais, aura probablement des incidences sur les organismes

26. DEMERS, Guy, *Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Gouvernement du Québec, 2014, p. 45.

27. Ces coûts sont évalués par le MEESR.

de formation supérieure que le MCC soutient. Ce sujet n'a pas été abordé lors des rencontres, et les données disponibles ne permettent pas d'en évaluer les effets. Les étudiants étrangers permettent aussi de maintenir une masse critique d'étudiants dans certains organismes. Sans eux, les organismes seraient-ils encore viables?

En bref, le recrutement doit demeurer un processus sélectif pour maintenir la qualité de la formation et faire en sorte qu'elle soit bien adaptée aux besoins du milieu. Cet objectif s'avère donc encore pertinent à l'heure actuelle. Toutefois, le Ministère n'aurait-il pas avantage à préciser ses attentes en matière de recrutement et à tenir compte des actions mises en place par les organismes – par exemple pour recruter parmi les communautés culturelles – dans l'évaluation de la performance des établissements soutenus?

7.3 L'insertion professionnelle

Dans le programme actuel, l'objectif de maintenir des activités d'insertion professionnelle s'applique seulement aux écoles de formation supérieure. Cet objectif s'inscrit plus difficilement dans la mission des académies parce qu'elles offrent des activités de courte durée généralement destinées à des personnes encore aux études.

Les moyens utilisés pour favoriser l'insertion professionnelle sont variables. Ainsi, cinq écoles sur neuf comptent une ressource associée spécifiquement à ce mandat. Dans les autres écoles, cette tâche est répartie dans l'ensemble du personnel. Toutes les écoles entretiennent des liens avec leur secteur d'activité, que cela soit par l'entremise de professeurs qui sont actifs dans le milieu ou par leur proximité avec d'autres acteurs importants. À titre d'exemple, l'École de danse de Québec est très proche de la Rotonde, une salle de spectacles professionnels spécialisée en danse; l'École nationale de cirque collabore avec la TOHU, un diffuseur pluridisciplinaire rattaché à la Cité des arts du cirque, et avec le Cirque du Soleil.

Depuis la révision du programme en 2006, les conditions d'insertion professionnelle ont été modifiées. Par exemple, les finissants ne sont plus encouragés à créer leur propre compagnie, ce qui était le cas par le passé. Le CALQ et le CAC, qui exigent deux ans de pratique professionnelle, offrent un financement qui ne favorise pas ce genre d'initiative.

De plus, selon les clients-partenaires consultés, il est devenu plus difficile de partir en tournée à l'étranger et de visiter les festivals en Europe avec les finissants, en raison du manque de ressources. Cela a un impact sur le rayonnement international de l'école, de même que sur l'embauche des diplômés par les compagnies de l'extérieur du Québec.

De l'avis de la majorité des clients-partenaires, le talent d'un jeune artiste est beaucoup plus important que son diplôme. Toutefois, tôt ou tard, notamment parce que les carrières en arts de la scène ne durent pas toujours, il demeure important que les jeunes obtiennent leur diplôme s'ils souhaitent poursuivre à l'université ou parce que certains employeurs l'exigent.

En 2013-2014, sur un total de 359 finissants²⁸, 294 étudiants québécois et 65 étudiants provenant de l'extérieur du Québec ont obtenu un diplôme d'une école de formation supérieure soutenue par le programme. De ce nombre, 84 % ont réussi à dénicher un contrat lié à leur domaine d'études, au Québec ou à l'étranger, au cours de l'année suivant la fin de leurs études²⁹; 6 % ont poursuivi leurs études dans leur discipline ou dans un autre secteur d'activité. Les écoles qui ont un taux élevé d'étudiants ayant décroché un contrat à l'extérieur du Québec sont aussi celles qui accueillent un plus grand nombre d'étudiants de l'extérieur de la province, comme c'est le cas pour les écoles nationales de cirque et de théâtre. En outre, 24 finissants – et possiblement davantage – provenant de l'extérieur du Québec ont choisi, en 2013-2014, de rester au Québec une fois leurs études terminées. Le cirque domine largement le tableau en ce qui a trait à l'insertion des finissants étrangers dans les compagnies québécoises. Parmi les onze organismes québécois de formation supérieure soutenus par le FCPSA³⁰, le taux d'emploi, entre 2007 et 2011, était de 81,1 %. En comparaison, ce taux était de 85,2 % en Ontario et de 83,9 % dans l'ensemble du Canada³¹.

En résumé, cet objectif doit être maintenu pour s'assurer que la formation supérieure répond à la demande du marché et que l'équilibre est maintenu. De plus, il convient d'utiliser le terme « maintenir », comme c'est le cas actuellement, et non « augmenter », puisque les organismes soutenus sont déjà performants à cet égard.

7.4 Le perfectionnement des créateurs en exercice

L'objectif concernant le perfectionnement des créateurs en exercice ne fait guère partie des activités courantes de la majorité des organismes soutenus. Seulement sept établissements sur treize offrent ce type de formation.

Interrogés sur les acteurs responsables du perfectionnement dans leur discipline respective et sur l'efficacité de la structure actuelle, les représentants des organismes étaient partagés. En danse, en musique et en cirque, le perfectionnement est généralement assuré par les compagnies professionnelles qui engagent les finissants, par des associations sectorielles (En piste, Regroupement québécois de la danse, etc.) ou encore par les conseils régionaux de la culture. Les universités offrent aussi plusieurs possibilités de se perfectionner en musique.

Exemple intéressant, Musitechnic Formation a conçu une plateforme afin d'offrir, sous peu, du perfectionnement en ligne aux anciens diplômés et autres créateurs en exercice dans son secteur d'activité. De courtes formations thématiques seront élaborées. Le participant pourra suivre la formation selon les horaires et le lieu qui lui conviennent. Il aura aussi accès à un forum de discussion pour échanger avec d'autres personnes qui suivent la formation et pour poser des questions. Cette approche est particulièrement pertinente pour communiquer avec des participants à l'extérieur de Montréal. De plus, elle s'adapte beaucoup mieux aux horaires atypiques propres à cette discipline qu'une

28. Pour la formation supérieure uniquement.

29. La méthodologie utilisée peut varier d'un organisme à l'autre.

30. La moitié d'entre eux ne sont pas soutenus par le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure du MCC. La liste des organismes soutenus est présentée à l'annexe 4.

31. PATRIMOINE CANADIEN, *Évaluation du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts*, Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, Direction des services de l'évaluation, 2014, p. 64.

formation conventionnelle offerte dans une salle de cours. D'autres écoles parmi celles rencontrées se sont montrées intéressées par l'intégration d'une telle plateforme à leur pratique.

Sans dire qu'il n'est pas pertinent, le perfectionnement peut se faire dans d'autres cadres que les écoles de formation supérieure ou les académies. Il ne devrait donc pas être imposé à tous les organismes soutenus par le programme. Ainsi, dans l'éventualité où cet objectif serait maintenu, il devrait être revu afin de mieux s'adapter aux réalités propres à chaque discipline.

7.5 Les activités d'encadrement

À l'origine du programme, le financement accordé prévoyait des activités d'encadrement pour les écoles affiliées. Cependant, les organismes déclarent que leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'assumer convenablement les coûts liés notamment aux déplacements pour visiter les écoles de formation spécialisée en arts dans les différentes régions du Québec. Au-delà de la question financière, une contrainte plus importante nuit à l'encadrement. En effet, la majorité des écoles de formation comptent très peu de professeurs à temps complet : en moyenne 29 équivalents temps complet par établissement en 2014-2015. En plus de leur charge de cours, les professeurs permanents doivent effectuer un suivi personnalisé auprès des étudiants de la formation supérieure et parfois même auprès des professeurs de la section préparatoire et de loisir. Il est donc difficile d'exiger d'eux qu'ils effectuent en plus des déplacements de plusieurs jours pour offrir de l'encadrement pendant la période scolaire où les écoles spécialisées sont en activité. Quant aux professeurs engagés à la leçon, ils sont peu disponibles en raison de leur pratique artistique en parallèle. L'école doit les rémunérer en surplus pour les tâches liées à l'encadrement, ce qui représente une dépense additionnelle entraînant généralement peu de revenus en retour. Bref, l'exigence de compter dans ses rangs une bonne part de professeurs praticiens et celle de faire de l'encadrement provoquent une incompatibilité sur le plan de l'organisation. Pour y parvenir, les organismes n'ont ni les ressources nécessaires ni la possibilité de gérer réaliste ment l'emploi du temps de celles qu'ils ont. Les problèmes liés à l'encadrement étant récurrents depuis le début du programme, le Ministère ne devrait-il pas revoir la façon d'aborder cette obligation et ses effets?

La formulation de cet objectif pose problème puisque l'usage des verbes « accroître » et « augmenter » sous-entend que les activités iront constamment en s'accroissant. Or, le nombre d'écoles de formation préparatoire n'augmente pas chaque année et leur bassin d'étudiants est limité.

Par ailleurs, dans le contexte des consultations menées sur l'avenir des conservatoires, les participants ont souligné, parmi les défis des prochaines années, le manque criant de relève pour l'enseignement de la musique; un manque qui risque de s'accroître avec le départ à la retraite de nombreux professeurs en région. La formation de maîtres dans différentes disciplines artistiques devrait donc demeurer parmi les principales préoccupations du Ministère. Plusieurs universités offrent un baccalauréat en enseignement de la musique, dont certaines en collaboration avec le conservatoire de la région où elles sont situées (l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais). Les AEC pour les formateurs dans les domaines du cirque et de la danse devraient aussi contribuer à assurer une certaine relève, à moyen ou à long terme. En

revanche, bien peu d'enseignants œuvrant dans des petites écoles en région pourront se prévaloir de cette formation, en raison des coûts considérables qu'elle implique (déplacement, hébergement, perte de salaire, etc.). De plus, les enseignants présentant les plus grandes lacunes ne seraient probablement pas admis dans ces programmes³². En danse, la formation offerte par les cégeps publics constitue d'une certaine façon le bassin d'étudiants à recruter pour les écoles supérieures. Pour d'autres disciplines, les écoles secondaires, plus que les écoles privées spécialisées, offrent une meilleure formation préparatoire. L'encadrement devrait d'ailleurs viser des individus (professeurs) plutôt que des établissements. Une même école peut en effet employer un professeur chevronné et un autre qui débute dans le métier. Plusieurs ont instauré un programme de mentorat entre les professeurs afin de pallier au manque d'expérience de quelques professeurs.

À la liste des difficultés déjà évoquées, il manque l'énonciation d'attentes claires de la part du MCC. Par exemple : Combien de jours doit durer l'encadrement? Les écoles supérieures doivent-elles donner une attestation ou rédiger un rapport? Est-ce que l'encadrement doit être donné à une fréquence régulière?

Enfin, il faut souligner que l'objectif relatif à l'encadrement ne peut s'appliquer réellement qu'à quatre des treize organismes subventionnés par le MCC. D'une part, les particularités des académies ne leur permettent pas d'établir une relation à long terme avec des écoles. Quelques initiatives intéressantes méritent tout de même d'être soulignées. D'abord, le Camp musical des Laurentides invite les enseignants des écoles de formation spécialisée en arts et des écoles secondaires en musique à devenir aide-professeur pendant les stages d'été. Cette expérience pratique leur permet d'acquérir des notions de pédagogie tout en bénéficiant de l'enseignement d'un maître. Le Centre d'arts d'Orford ouvre aussi ses classes de maître aux professeurs de musique qui souhaitent y assister en envoyant des invitations à près d'une cinquantaine d'établissements.

D'autre part, il n'existe pas de formation préparatoire en sonorisation, en cinéma, en théâtre et en humour. Il faut toutefois noter que l'École nationale de l'humour offre une formation à mi-chemin entre le loisir et le niveau préparatoire. Cette formation s'adresse autant aux candidats qui n'ont pas réussi l'audition d'entrée à l'école supérieure et qui sont dirigés vers ces cours pour rehausser leurs aptitudes humoristiques, ainsi qu'aux personnes provenant de tous les secteurs qui souhaitent apprendre quelques notions de cette discipline pour le plaisir.

L'Institut d'enregistrement des arts du Québec a pour sa part élaboré un projet de laboratoire ambulant et il aimerait en faire profiter le réseau des commissions scolaires d'ateliers destinés aux jeunes du secondaire. Aucun soutien n'est actuellement disponible pour ce genre d'initiative qui ne constitue toutefois pas de l'encadrement à proprement dit.

Les travaux d'évaluation ont permis de mieux cerner les problèmes associés à l'encadrement. La pertinence de cet objectif n'est pas remise en cause puisque l'encadrement rehausse la qualité de la formation offerte par les écoles de formation

32. Pour être admis dans le programme, les étudiants doivent posséder un DEC en danse ou une expérience reconnue en enseignement de la danse.

spécialisée en arts. En revanche, une révision en profondeur des mesures mises en place par le MCC est nécessaire pour l'atteinte de cet objectif.

CONSTATS

- Le programme est efficace et toujours pertinent mis à part les objectifs concernant le perfectionnement des créateurs en exercice et l'encadrement des écoles affiliées.
- Les écoles supérieures en arts s'appuient sur des professeurs de haut calibre pour assurer une formation de qualité.
- Les organismes soutenus n'ont pas tous mis en place les mécanismes nécessaires pour recruter les meilleurs étudiants.
- Afin de favoriser le rayonnement de la formation québécoise de haut niveau et l'insertion professionnelle des diplômés en arts dans divers marchés, il importe de favoriser la rencontre avec les étudiants étrangers.
- Le travail en collégialité avec le milieu pour favoriser l'insertion professionnelle des finissants des écoles supérieures soutenues par le programme permet à 84 % d'entre eux d'obtenir un contrat dans leur domaine au cours de la première année suivant la fin de leurs études.
- Le perfectionnement n'est pas traditionnellement assuré par les écoles supérieures en arts.
- Certains outils, comme une plateforme de formation en ligne, pourraient être mis en place pour accroître l'efficacité du programme.
- Les organismes soutenus par le programme ne bénéficient pas tous des conditions nécessaires pour assurer l'encadrement des écoles affiliées.

8 LA GESTION DU PROGRAMME

Ce chapitre expose différentes faiblesses observées dans la gestion du programme depuis 2006 quant au vocabulaire utilisé, au suivi des données, à l'évaluation des organismes et au respect des grandes lignes du programme.

8.1 Les activités de production et de coordination

La gestion du programme est centralisée à la Direction des programmes et du développement culturel numérique, peu importe la région dans laquelle se trouve l'établissement d'enseignement supérieur. Une seule personne coordonne la formation spécialisée et la formation supérieure en arts au sein du Ministère. Celle-ci doit assurer la mise en œuvre du programme, sa gestion au quotidien ainsi que les demandes d'information provenant de l'interne comme de l'externe. Elle veille aussi à tout ce qui entoure le dépôt des demandes d'aide financière, à l'annonce des montants accordés et à la reddition de comptes qui s'en suit.

Au cours des six dernières années, le programme a très souvent été laissé à lui-même en raison du roulement de personnel ou d'absences prolongées. Les clients-partenaires, lors des rencontres, ont presque tous mentionné qu'ils s'étaient sentis abandonnés par le Ministère et ont signalé un problème de communication. De plus, les données enregistrées dans le système di@pason ne sont pas validées par le Ministère, de sorte qu'elles sont peu utilisables. Malgré l'importance financière de ce programme, le Ministère n'a jamais produit de portrait du secteur et n'a évalué qu'un seul des treize organismes soutenus depuis plus de dix ans. Pourtant, les clients-partenaires réclament des évaluations qui pourront faire en sorte que le soutien soit accordé en fonction de leur performance.

Les entrevues avec les clients-partenaires ont aussi mis en lumière les divergences dans le vocabulaire utilisé par le Ministère, notamment dans le programme, et celui des principaux acteurs du milieu. Les termes « formation préparatoire », « formation professionnelle » et « encadrement » – pour ne nommer que ceux-là – ont fait l'objet d'interprétations variables selon les interlocuteurs. Comme cela a été mentionné précédemment, les organismes privilégient l'appellation « académie » plutôt que celle de « camp », utilisée par le MCC. Afin de faciliter une meilleure compréhension commune, n'y a-t-il pas lieu de créer un glossaire qui soit propre au programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes de formation supérieure en arts et au programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée?

8.2 L'évaluation des demandes d'aide financière

Depuis sa création, le programme vise des établissements offrant « une formation professionnelle supérieure de pointe adaptée aux besoins du milieu ». La grille conçue pour faciliter l'analyse des demandes d'aide financière reflète les principes qui donnent sa pertinence à l'action ministérielle. Le pointage d'un établissement s'établit à partir de cinq critères :

- nature et qualité des programmes de formation qu'il offre;
- compétence de son corps enseignant en tenant compte de la pratique de niveau professionnel des enseignants dans leur discipline;

- qualité de ses locaux et de ses équipements au regard de la réalisation de sa mission;
- activités de soutien à l'insertion professionnelle de ses diplômés;
- apport aux écoles préparatoires subventionnées.

Trois problèmes ont été décelés dans l'utilisation de la grille. Premièrement, les pointages accordés aux organismes ne tiennent pas vraiment compte de cette grille. Sauf exception, le pointage varie entre 80 % et 90 %, ainsi les écoles peuvent faire ou ne pas faire d'encadrement sans que cela affecte leur pointage. Deuxièmement, les mêmes organismes sont soutenus depuis 2006 sans égard à leur performance. Étant donné que les organismes ne sont pas évalués, il n'est pas possible d'avoir une idée juste de leur performance et de leur accorder un pointage adéquat pour chaque élément d'analyse. Troisièmement, les montants accordés le sont sur une base historique ou en fonction de certains événements externes, et ne sont donc pas liés au pointage.

Néanmoins, la règle voulant que le financement ne soit pas accordé sur une base pluriannuelle aux organismes présentant un déficit de plus de 10 % de ses revenus totaux a été respectée. Ainsi, plusieurs organismes sont demeurés longtemps financés par des ententes annuelles. Depuis 2014-2015, tous les clients-partenaires du programme bénéficient cependant d'une entente triennale.

Par ailleurs, selon ce qui est défini dans le programme, l'évaluation des demandes ne tient pas compte des principes de gouvernance et du statut juridique, comme dans plusieurs autres programmes du MCC. Cet élément devrait pourtant être considéré. Depuis la création du programme, les principes de gouvernance ont parfois posé problème, et cela continue d'être le cas pour quelques organismes. En effet, malgré le fait qu'ils aient un statut juridique d'OBNL, certains organismes aujourd'hui soutenus par le programme adoptent plutôt les modes de fonctionnement des compagnies individuelles avec des manquements aux règles de gouvernance. Leurs conseils d'administration, composés de membres d'une même famille, ne sont pas représentatifs du milieu. Dans un des cas, tout le financement privé provient des fondateurs. Dans six autres cas, il y a un nombre pair de membres au conseil d'administration, ce qui est contraire aux règles de pratiques constantes. Les règlements des conseils d'administration n'ont toutefois pas été consultés pour s'assurer qu'une règle est prévue dans le cas où un vote arriverait à une égalité des voix.

En dépit de ces cas particuliers, le tableau 6 présente le taux de conformité des organismes aux conditions d'admissibilité du programme, en fonction de leur catégorie. Chaque critère a été évalué sur une échelle de 0 à 4, où 4 correspond à « totalement atteint » et zéro « aucunement atteint ». Le pointage a ensuite été additionné avant d'être traduit en pourcentage.

Tableau 6. Taux de conformité des organismes aux conditions d'admissibilité du programme, 2014-2015

Conditions	Taux de conformité
ÉCOLES	
Offrir une formation professionnelle supérieure de pointe adaptée aux besoins du milieu	83 %
Être en activité au moins 30 semaines par année	100 %
Avoir une direction pédagogique et artistique distincte de la direction administrative	100 %
Proposer une démarche artistique qui répond aux standards internationaux de la pratique professionnelle	78 %
Employer un personnel enseignant dont la compétence supérieure est reconnue dans le milieu professionnel concerné	83 %
Appliquer une politique d'évaluation de l'enseignement et des apprentissages qui favorise l'atteinte des standards de la pratique	100 %
Assurer le perfectionnement de son personnel enseignant	72 %
Contribuer au développement et au renouvellement de la discipline artistique concernée	78 %
Avoir un impact sur l'essor culturel de son milieu	83 %
Avoir un rayonnement sur le territoire du Québec et à l'échelle internationale	75 %
ACADÉMIES	
Être voué à l'enseignement supérieur des arts	88 %
Être en activité au moins 6 semaines par année	100 %
Donner des stages de formation à des étudiants qui poursuivent des études supérieures en arts ou tenir des activités de perfectionnement destinées à des praticiens en exercice	81 %
Employer un personnel enseignant dont la compétence supérieure est reconnue dans le milieu professionnel concerné	88 %
Offrir un enseignement qui n'est pas dispensé par d'autres académies sur son territoire de desserte	44 %
Avoir une direction pédagogique et artistique distincte de la direction administrative	56 %

Compte tenu de la subjectivité qui peut se glisser dans l'évaluation des organismes, ce portrait a ses limites. Cependant, il permet de constater que l'admissibilité des organismes ne fait pas l'objet d'un suivi serré et certains organismes ne répondent pas parfaitement aux attentes du Ministère telles qu'elles ont été définies en 2006.

8.3 La reddition de comptes

La reddition de comptes des clients-partenaires comprend :

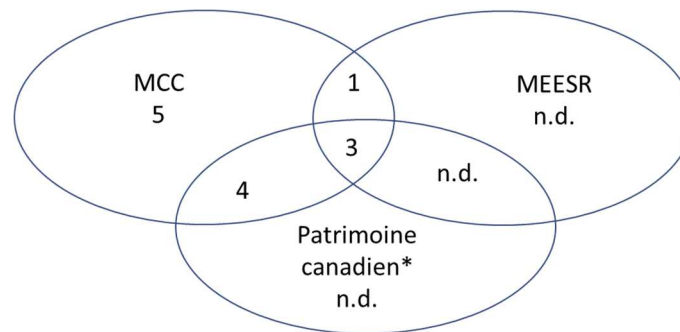
- le bilan des activités réalisées;
- la description des résultats obtenus à l'aide du plan d'action et du rapport de reddition de comptes (PARRC);
- un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier si les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- tout autre renseignement ou document jugé pertinent par le Ministère.

On peut dire que la grande majorité des organismes soutenus ont présenté des plans d'action jugés bons ou excellents. De façon générale, les organismes sont bien structurés et peuvent compter sur du personnel administratif pour la gestion courante et le financement. Toutefois, le Ministère n'a pas toujours recueilli les documents de reddition de comptes exigés annuellement dans le cadre des ententes triennales.

De plus, étant donné que le montant demandé ne correspondait pas au montant reçu, les organismes ont mentionné qu'ils se restreignaient parfois dans l'élaboration de leur plan d'action. D'ailleurs, le gabarit standardisé de reddition de comptes est jugé trop rigide par certains. En effet, les catégories imposées par le PARRC font en sorte que certains éléments sont difficiles à placer, notamment en ce qui a trait à la gestion d'immobilisation à valeur patrimoniale. Il est aussi délicat d'inclure des pourcentages, puisque le nombre d'étudiants ou de finissants est souvent trop petit. Enfin, le formulaire di@pason ne correspond pas non plus au vocabulaire et aux catégories de dépenses des clients-partenaires.

En raison de l'absence de concertation entre les principaux bailleurs de fonds, trois des treize organismes doivent déposer au minimum trois redditions de comptes (MCC, MEESR et Patrimoine canadien) suivant des modèles différents et nécessitant chacune un certain nombre d'heures de travail. Une réflexion des bailleurs de fonds sur cette question serait nécessaire. Le graphique qui suit présente la répartition des organismes selon le nombre de bailleurs de fonds avec lesquels ils doivent traiter. D'autres peuvent s'y ajouter (municipalité, Emploi-Québec, etc.).

Graphique 3. Répartition des organismes de formation supérieure en arts selon le soutien reçu des trois principaux bailleurs de fonds (MCC, MEESR, Patrimoine canadien), 2013-2014



* Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et le programme Présentation des arts du Canada ont été considérés ici.

8.4 La nature de l'intervention et les autres modèles de gestion de programmes

Le programme offre un soutien financier aux organismes de formation supérieure en arts qui déposent une demande et qui répondent aux conditions d'admissibilité. Les travaux d'évaluation incluaient un relevé du soutien apporté par le MEESR, la SODEC et Patrimoine canadien, de même qu'une analyse des évaluations de la formation effectuées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC).

Le MEESR soutient les établissements d'enseignement collégial publics et quelques établissements privés qui sont reconnus officiellement. Pour obtenir cette reconnaissance,

les établissements doivent faire l'objet d'une évaluation formelle reposant sur de nombreux critères qui touchent autant la qualité de la formation que les débouchés auxquels celle-ci mène. Une fois admis, les établissements reçoivent un financement pour leurs programmes. Le montant en est établi à partir de calculs très complexes. La qualité de l'enseignement offert par l'établissement n'est pas prise en compte.

Dans l'accomplissement de sa mission, le MEESR travaille en collaboration avec la CEEC, qui s'assure du respect continu des règles établies. Parmi les écoles de formation supérieure soutenues par le programme du MCC, la CEEC en a visité sept à la demande du MEESR. Ces visites de deux jours ont mené à des évaluations qui portaient sur le corps professoral, sur la sélection et l'évaluation des étudiants et sur les ressources matérielles de l'établissement. Une préoccupation a aussi été accordée à l'adéquation de la réponse du contenu du programme aux exigences du marché du travail; aux ressources documentaires; à la contribution de chaque cours à la réalisation des objectifs du programme; à la charge de travail exigée des élèves; et enfin, à la gestion du programme. Les processus liés à la formation ont donc été scrutés plus attentivement que les qualités artistiques de la formation. Des questionnaires ont été soumis aux enseignants, aux membres de la direction, aux étudiants et aux finissants.

Le comité chargé d'évaluer les organismes est formé du commissaire, d'un agent de recherche et de trois experts. Ces derniers proviennent principalement des cégeps ou des collèges privés (enseignants, gestionnaires ou membre du personnel administratif). Les experts peuvent être liés à des programmes d'arts, sans nécessairement œuvrer dans la discipline enseignée par l'établissement d'enseignement qui est évalué. Par ailleurs, la plupart de ces établissements d'enseignement des arts n'étant pas financés par le MEESR, les résultats de l'évaluation n'ont pas d'incidence sur le montant accordé, à moins que l'organisme cesse d'être reconnu, auquel cas il perdrait son financement. Le nouveau processus mis en place prévoit des évaluations des organismes selon un cycle de cinq ans.

Avec le FCFSA, Patrimoine canadien constitue un modèle d'efficacité en matière de gestion de programme. Le Fonds commande des évaluations effectuées par des experts de chaque discipline selon un cycle de trois ou quatre ans. Plusieurs facteurs peuvent influencer la fréquence : la durée d'un accord de contribution avec un client-partenaire, son historique au sein du programme, le signalement de modifications majeures dans un programme de formation, la disponibilité d'experts disciplinaires et la capacité opérationnelle du FCFSA. Les évaluations se font aussi dans le contexte d'atténuation de risques lorsque des risques précis sont identifiés. Deux experts disciplinaires se rendent dans les établissements d'enseignement supérieur, observent les classes et s'entretiennent avec le personnel de direction, les professeurs et les étudiants avant de rédiger un rapport narratif. Aux résultats de l'évaluation s'ajoutent quelques critères pour déterminer le montant à accorder, tels que : le mérite artistique de la formation offerte, le rayonnement des finissants et la stabilité de l'organisme. La subvention fluctue ainsi d'une entente à l'autre selon l'évaluation globale. Parmi les organismes soutenus à la fois par le FCFSA et par le MCC, cinq organismes reçoivent une aide financière depuis au moins 2001-2002. De ceux-ci, trois ont vu leur financement augmenter au cours des cinq dernières années à la suite d'une évaluation positive et deux ont reçu un financement stable. Aucun organisme ne s'est ajouté depuis 2001-2002 et aucun n'a vu son financement se réduire.

La SODEC, qui soutient financièrement les écoles-ateliers en métiers d'art, procède à une évaluation des établissements tous les deux ans. Ces évaluations sont faites par un membre du personnel de la SODEC, spécialiste des métiers d'arts. Comme les montants n'ont pas été indexés depuis longtemps et que les établissements soutenus sont demeurés les mêmes au cours des dernières années, sauf pour quelques ajouts, on peut dire que les résultats de l'évaluation n'ont pas véritablement d'incidence sur le montant accordé. La SODEC bénéficie de l'expertise du Comité du plan national de formation en métiers d'arts pour déterminer les enjeux propres à ce type de formation, ce qui lui permet de broser une vue d'ensemble de ce secteur. Ce comité est formé de représentants du MCC, du MEESR, de Compétence Culture, du Conseil des métiers d'art, de la SODEC, de représentants de la formation supérieure (cégeps ou centres de formation supérieure) et de représentants des écoles-ateliers.

Pour accroître l'efficacité du programme, le MCC aurait avantage à s'allier à la CEEC ou à Patrimoine canadien. Ils pourraient mandater ensemble des experts pour évaluer les écoles et ainsi partager les coûts. De cette façon, le MCC pourrait s'assurer plus facilement que les conditions d'admissibilité au programme sont maintenues par les organismes et que ceux-ci demeurent performants. Par ailleurs, il est important de spécifier que l'évaluation des organismes accroîtrait le coût du programme.

CONSTATS

- Il y a des différences importantes entre le vocabulaire utilisé par les clientèles et celui utilisé par le Ministère.
- Il y a eu très peu de communication entre les organismes de formation supérieure et le Ministère au cours des trois dernières années.
- Certains organismes soutenus par le programme ne répondent pas à toutes les conditions d'admissibilité ou ne satisfont pas aux exigences de façon satisfaisante, sans que le Ministère en assure le suivi.
- Parmi les principaux bailleurs de fonds de la formation supérieure en arts, le MCC est le seul qui ne procède pas à une évaluation des établissements qu'il finance.

CONCLUSION

Le paysage de la formation supérieure en arts s'est grandement modifié depuis la dernière révision du programme en 2006. Non seulement les programmes d'enseignement des arts se sont multipliés, mais de nouveaux acteurs se sont ajoutés. Ainsi, il apparaît que les raisons d'être du programme, de même que ses objectifs ne sont plus tous aussi pertinents, bien que le programme se justifie par la mission du Ministère.

L'octroi de l'aide financière s'appuie davantage sur l'historicité du soutien aux organismes que sur les mandats qui leur sont confiés par le MCC.

Du point de vue de la cohérence, le programme ne tient pas compte de la diversité des disciplines et des missions. En conséquence, les conditions d'admissibilités et les objectifs ne s'appliquent pas à l'ensemble des organismes soutenus par le programme. Le programme gagnerait à être en adéquation avec les véritables besoins du milieu.

L'atteinte des objectifs demeure très variable. Le programme soutient des établissements d'enseignement supérieur en arts très performants, reconnus dans tout le pays et parfois à travers le monde. Ceux-ci contribuent à faire du Québec un pôle de formation important qui fait rayonner la culture d'ici et assure une effervescence artistique sur la scène locale, nationale et internationale. En revanche, un petit nombre d'organismes ne se conforment pas aux attentes du Ministère à un degré jugé satisfaisant.

Au fil des années et au gré des mouvements de personnel, le programme a fait l'objet de peu de suivi. Il en résulte des données peu fiables et une absence de portrait sectoriel. En outre, il n'y a pas de concertation entre les trois principaux bailleurs de fonds.

En résumé, même si le programme n'est plus tout à fait adapté aux besoins actuels, il a permis de maintenir des chefs de file dans la formation supérieure en arts. Il a aussi permis au Québec de se positionner de façon avantageuse à titre de pôle d'attraction à l'échelle canadienne et même internationale, et de se démarquer en ce qui a trait à l'accessibilité de la formation et au rayonnement des finissants.

BIBLIOGRAPHIE

COLBERT, François. « La formation aux métiers du domaine culture », *Panorama sur le Québec*, 2015, [en ligne], [<http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=27217&lang=1>]

COMMISSION DES UNIVERSITÉS SUR LES PROGRAMMES. *Les programmes d'arts dans les universités du Québec : arts visuels et médiatiques, design, danse, art dramatique, études et production cinématographiques, enseignement des arts, histoire de l'art, muséologie*, Montréal, 2000, 163 p.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations*, Québec, 2009, 29 p.

DEMERS, Guy. *Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale*, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, Québec, Gouvernement du Québec, 2014, 182 p, [en ligne], [http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_etape_chantier_offre_formation_collegiale.pdf].

FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Avis sur le rapport du Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec : une politique de la culture et des arts*, Montréal, 1991, 3 p.

GAUTHIER, Réal. « Le rapport Rioux, vingt-cinq ans plus tard », *Vie des arts*, vol. 37, n° 148, 1992, p. 12-17.

GOURDON, Anne-Marie et coll.. *Les nouvelles formations de l'interprète : théâtre, danse, cirque, marionnettes*, Paris, CNRS Éditions, 2004, 292 p.

GROUPE DBSF INC. *Arts : arts du cirque – Étude préliminaire portant sur la fonction de travail d'artiste de cirque*, Québec, Ministère de l'Éducation, 2000, 84 p.

GROUPE RÉSEAU CONSEIL. *Analyse des besoins en coordination de la formation en arts médiatiques*, Montréal, 2002, 108 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Estimation de la population du Québec par groupe d'âge et sexe au 1^{er} juillet, 2001 à 2014*, [en ligne], 2014, [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>].

LAUZON, Véronique. « Les formations en théâtre, les auditions » *La Presse*, 23 mai 2015, p. AS8-9.

LES ASSOCIÉS DE LA RECHERCHE EKOS INC. *Réalisons l'avenir : l'audio-visuel et les arts du spectacle : enjeux en matière de ressources humaines*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada, 2015, 91 p.

MICHAUD, Yves. *Enseigner l'art?*, Paris, Éd. Jacqueline Chambon, 1999, 167 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Agenda 21 – Culture aujourd'hui demain*, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 19 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La formation artistique et les orientations à privilégier pour l'avenir du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014, 25 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Rapport du comité sur la formation dans le domaine des arts et de la culture*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 27 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Protocole interministériel Culture-Éducation*, Québec, Gouvernement du Québec, 1997, [en ligne], [<http://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5553>].

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Protocole interministériel Culture-Éducation*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, [en ligne], [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1952>].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Portail informationnel – Système Charlemagne – Statistiques de l'éducation*, Québec, 2014, 236 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. *Politique culturelle du Québec – Notre culture. Notre avenir*, Québec, Gouvernement du Québec, 1992, 150 p.

PATRIMOINE CANADIEN. *Évaluation du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts*, Patrimoine Canadien, Gouvernement du Canada, Ottawa, 2014, 76 p.

PATRIMOINE CANADIEN. *Summative evaluation of the National arts training contribution programme*, Gouvernement du Canada, Ottawa, 2007, 126 p.

PELLETIER, Céline. *Les arts de la scène : un secteur artistique, culturel et économique*, Québec, Gouvernement du Québec, 1997, 151 p.

PROVENÇAL, Marie-Hélène. *Les danseurs et chorégraphes québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec – 2010*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2012, 91 p.

RODGERS, Caroline. « Vivre de son art en 2015 », *La Presse*, 1^{er} août 2015, p. AS4-5.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. *Directive concernant l'évaluation de programme*, Québec, Gouvernement du Québec, 2014, 5 pages.

ANNEXE 1 : LISTE DES ORGANISMES INTERROGÉS DANS LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

- Camp musical des Laurentides
- Centre d'arts d'Orford
- Corporation du Camp littéraire Félix
- Commission d'évaluation de l'enseignement supérieur
- Domaine Forget de Charlevoix
- École de danse contemporaine de Montréal
- École de danse de Québec
- École nationale de cirque
- École nationale de l'humour
- École nationale de théâtre du Canada
- École supérieure de ballet du Québec
- Institut d'enregistrement des arts du Québec
- Institut national de l'image et du son
- Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Musitechnic Formation
- Patrimoine canadien
- Société de développement des entreprises culturelles

ANNEXE 2 : LISTE DES ORGANISMES SOUTENUS PAR LE PROGRAMME AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES DE FORMATION SUPÉRIEURE EN ARTS

- Camp musical des Laurentides
- Centre d'arts d'Orford
- Corporation du Camp littéraire Félix
- École de danse contemporaine de Montréal
- École de danse de Québec
- École nationale de cirque
- École nationale de l'humour
- École nationale de théâtre du Canada
- École supérieure de ballet du Québec
- Institut d'enregistrement des arts du Québec
- Institut national de l'image et du son
- Domaine Forget de Charlevoix
- Musitechnic Formation

ANNEXE 3 : CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME AIDE AU FONCTIONNEMENT POUR LES ORGANISMES DE FORMATION SUPÉRIEURE EN ARTS

Conditions générales

Le programme s'adresse aux personnes morales sans but lucratif (organisme, coopérative opérée à des fins non lucratives ou autorité publique) :

- qui ont leur siège social au Québec et qui y réalisent la majorité de leurs activités;
- qui offrent à la population ou à leurs membres (selon le cas) les conditions optimales d'accès à leurs activités, à leurs biens et à leurs services;
- qui ont respecté, le cas échéant, leurs engagements envers le Ministère lors de l'attribution d'une précédente subvention.

Conditions spécifiques

L'aide est destinée aux organismes de formation supérieure en arts :

- qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :
 - o écoles de formation supérieure en arts
 - o camps artistiques de formation supérieure;
- qui sont en activité depuis au moins deux ans;
- qui ont reçu une aide récurrente au fonctionnement du Ministère au cours de l'exercice précédant le dépôt de la demande;
- qui remplissent certaines conditions pouvant varier selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, comme le montre le tableau qui suit.

CATÉGORIES D'ORGANISMES

Écoles de formation supérieure en arts

- | | |
|------------|---|
| Conditions | <ul style="list-style-type: none">• Offrir une formation professionnelle supérieure de pointe adaptée aux besoins du milieu;• Être en activité au moins 30 semaines par année;• Avoir une direction pédagogique et artistique distincte de sa direction administrative;• Proposer une démarche artistique qui répond aux standards internationaux de la pratique professionnelle;• Employer un personnel enseignant dont la compétence supérieure est reconnue dans le milieu professionnel concerné;• Appliquer une politique d'évaluation de l'enseignement et des apprentissages qui favorise l'atteinte des standards de la pratique;• Assurer le perfectionnement de son personnel enseignant;• Contribuer au développement et au renouvellement de la discipline artistique concernée; |
|------------|---|

- Avoir un impact sur l'essor culturel de son milieu;
- Avoir un rayonnement sur le territoire du Québec et à l'échelle internationale.

Camps artistiques de formation supérieure

- Conditions
- Être voué à l'enseignement supérieur des arts;
 - Être en activité au moins 6 semaines par année;
 - Donner des stages de formation à des étudiants qui poursuivent des études supérieures en arts ou tenir des activités de perfectionnement destinées à des praticiens en exercice;
 - Employer un personnel enseignant dont la compétence supérieure est reconnue dans le milieu professionnel concerné;
 - Offrir un enseignement qui n'est pas déjà dispensé par d'autres camps sur son territoire de desserte;
 - Avoir une direction pédagogique et artistique distincte de la direction administrative.

Exclusions

Ne sont pas admissibles à l'aide au fonctionnement :

- Les établissements d'enseignement faisant partie des réseaux publics d'éducation;
- Les services ou départements d'un établissement universitaire privé.

ANNEXE 4 : ORGANISMES QUÉBÉCOIS DE FORMATION SUPÉRIEURE EN ARTS SOUTENUS PAR LE FCFSA (2015-2016)

- Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal
- Cercle d'expression artistique Nyata Nyata
- École de danse contemporaine de Montréal
- École nationale de cirque
- École nationale de l'humour
- École nationale de théâtre du Canada
- École supérieure de ballet du Québec
- Le Théâtre B.T.W. (Black Theatre Workshop)
- Les Muses : Centre des arts de la scène
- Orchestre de la francophonie
- Société Makivik

